Evaluation de l'impact social et environnemental de la filière bois au Cameroun

Robin des Bois
15 rue Ferdinand Duval 75004 Paris

Mars 1998

L'objectif de ce rapport réalisé grâce à la contribution du comité néerlandais de l'U.I.C.N. est d'observer tous les maillons de la filière bois au Cameroun et leurs effets secondaires.
Il servira en outre de fondement et de source documentaire à une campagne d'information aux consommateurs coordonnée à partir du mois de Mai 1998 par l'association française, Agir Ici. Dans ce cadre un autre rapport réalisé par le C.F.I.E. analyse les mécanismes économiques de la filière à partir du Cameroun jusqu'aux circuits de distribution en France.

Grâce à l'U.I.C.N. et à l'association camerounaise C.E.D. les deux observateurs de Robin des Bois ont pu pendant 1 mois rencontrer les acteurs et les spectateurs de l'industrie du bois, depuis le repérage et l'extraction jusqu'à l'embarquement sur les quais des grumes et des débités. Ils ont été les témoins d'un bon nombre de bavures et de dégradations inéluctables. On ne coupe pas du bois sans briser dans leur élan les gorilles, et dans leurs structures les sociétés de nomades forestiers.
Avec cette industrie du bois, il est plus facile de faire l'inventaire de ce que l'humanité perd que de faire le compte de ce que les hommes gagnent.

En revenant d'un tel voyage, il serait inconvenant de faire preuve d'un cynisme ou d'un optimisme rabâcheurs.
On peut simplement constater que le bois coupé, mis à nu, et imprégné de produits anti-parasitaires interdits dans les pays d'Europe, quitte le plus vite possible le Cameroun pour être transformé par l'industrie européenne du meuble et du bâtiment.
Irremplaçables, les bois tropicaux ? Ils le sont surtout depuis un siècle et plus grâce à la constance de leur compétitivité économique, qui permet de remplir les carnets de commande à partir d'une matière première bon marché.
Tant qu'il n'y aura pas en Afrique centrale une école panafricaine du Bois qui assurerait la formation de cadres, d'ouvriers spécialisés, de gardes et d'ingénieurs forestiers formés autant pour les exigences de protection de la forêt que pour les exigences de prospection forestière, tant que les efforts de coopération financière internationale s'attacheront en priorité à élargir les routes du bois pour que les flux arrivent le plus vite possible et le moins cher possible dans les ports de Nantes et d'ailleurs, il n'y aura à notre avis aucun espoir de dégager des justifications durables à l'exploitation de la forêt africaine.

LE CAMEROUN

"Le milieu naturel camerounais est extrêmement diversifié. Le pays s'étale sur près de 1 200 km entre le 2° et le 13° de latitude Nord, et sur 500 km entre le 8° et le 16° de longitude Est.

La côte atlantique, très découpée, s'étend sur 590 km. Derrière la plaine côtière de largeur variable (30 km au Sud, 100 km au Nord) s'élèvent abruptement des collines jusqu'à un vaste plateau culminant entre 500 et 1000 m au-dessus du niveau de la mer. Une chaîne montagneuse, orientée Sud-Ouest/Nord-Est, s'enfonce dans les terres à partir de la chaîne volcanique océanique, le long de la frontière du Nigeria, puis vers l'Est dans le massif de l'Adamaoua. Le mont Cameroun, le plus haut sommet du pays, atteint 4 095 m.

Le réseau hydrographique, très complexe, compte neuf grands fleuves dont le plus important est la Sanaga, qui se jette dans l'océan Atlantique. Les eaux des parties Sud-Est et Centre-Sud du plateau s'écoulent vers le Congo, celles de la partie du Nord dans le lac Tchad (Hughes et Hughes, 1992.)" (source Atlas U.I.C.N.)

Le Cameroun est le 7ème exportateur mondial de bois tropical, et le 3ème en Afrique après le Gabon et la Côte d'Ivoire.
L'objectif du Cameroun est d'atteindre une production de 4 millions de m^3/an pour l'an 2000 et de faire du bois le moteur de l'économie du pays, à la place des ressources pétrolières.

Le Cameroun contribue -et ce rôle clé se développera- à l'évacuation des produits forestiers extraits des pays enclavés de la cuvette congolaise.
La densité moyenne de la population rurale est de 13 habitants par km^2.
Le Cameroun est un des pays d'Afrique les plus riches en biodiversité animale et végétale.

Sommaire

1. Le contexte économique 6

2. Le contexte réglementaire 7

3. Les intervenants 8

4. L'exploitation forestière 16
4.1. l'organisation du travail 16
4.2. les méthodes de coupe 18
4.2.1. la coupe sélective 18
4.2.2. la coupe intensive 20
4.3. l'inventaire des essences 20
4.4. les routes d'exploitation 22
4.4.1. les layons 25
4.5. l'abattage 25
4.6. les moyens mécaniques 27
4.7. le débardage et la préparation 28
4.8. les parcs à bois 30
4.9. les produits de traitement 32
4.10. les scieries 34

5. La régénération 37

6. Les Autres Produits Forestiers 38

7. Les essences vulnérables 40
L'assamela, l'ayous, le bubinga, l'ekop, le moabi, l'iroko, le tali, le popelli, le sapelli, l'ébène, l'acajou d'Afrique, le doussié

8. Les villes et villages forestiers 47

9. Le braconnage 49

10. Le transport 53
10.1. le réseau routier national 53
10.2. les conditions de travail 56
10.3. les grumiers 57

11. L'exportation 58

1. Le contexte économique

La baisse des revenus agricoles et pétroliers à partir de 1985/86 a amené l'État camerounais à développer les revenus forestiers à court terme pour assurer le service de la dette extérieure.

En 1992 l'impact économique et social sur le niveau de vie de la population du Plan d'Ajustement Structurel imposé par le F.M.I. a un effet multiplicateur sur la pratique du braconnage et des coupes de bois illégales. En janvier 1994, la dévaluation de 50 % du franc CFA a brusquement renchéri les produits importés et rendu les matières premières de la zone franc plus attractives. L'exploitation forestière au Cameroun est devenue accessible aux sociétés asiatiques.

A l'exception de la gendarmerie et de l'armée, les fonctionnaires ont vu leurs effectifs et leurs salaires diminuer, et les retards dans leur paiement sont devenus une méthode de gestion des difficultés budgétaires. La conséquence directe sur la filière bois au Cameroun est le déclin du contrôle officiel des exploitations forestières et du transport des grumes. L'activité de nombreux fonctionnaires s'oriente de plus en plus vers la recherche de revenus complémentaires. La baisse du niveau de vie, l'individualisme et l'affairisme tendent à dissoudre la législation forestière dans la corruption.

Simultanément, les coupes de bois s'accélèrent, le nombre d'exploitants forestiers augmente, la faune et la flore sont braconnées. En 1996 selon la Banque Mondiale, 3 300 000 m^3 de bois ont été abattus, 2 800 000 m^3 roulés -c'est à dire effectivement sortis des exploitations-, et 1 651 000 m^3 exportés. En 1997, le budget du MINEF était de 3 milliards de FCFA. Ses effectifs sont d'environ 3 000 fonctionnaires, dont 200 ingénieurs et plus de 700 techniciens. Ils disposent en tout et pour tout de 5 véhicules, réservés aux déplacements des responsables de l'administration centrale.

Le taux de change du franc CFA (FCFA) est de 100 FCFA pour 1 FF.

2. Le contexte réglementaire

La nouvelle loi forestière adoptée en 1994 distingue cinq types d'exploitations : les ventes de coupe, les conventions d'exploitation, les régies, les permis et les autorisations personnelles de coupe. Les ventes de coupe et les conventions d'exploitation sont les titres utilisés par les sociétés forestières.

Les ventes de coupe sont accordées pour une durée de trois ans non-renouvelable. Elles ne peuvent être attribuées qu'aux personnes de nationalité camerounaise. Toutefois, pour assurer la transition entre les titres forestiers acquis sous l'ancienne législation et l'obtention de nouveaux titres, la loi prévoit que les exploitants non-camerounais possédant une unité de transformation puissent disposer de ventes de coupe pendant 3 ans au maximum, à partir de la date d'expiration de l'ancien titre. Au regard des capacités de transformation, des lots de plusieurs ventes de coupe sont attribués. La H.F.C./Forestière de Campo (département de l'Océan) exploitait par exemple en 1997 huit ventes de coupe.
De nombreux témoignages dans les provinces du Sud et de l'Est font état de la brièveté et de l'agressivité des pratiques forestières dans les ventes de coupe. Leur superficie étant de 2 500 ha, l'exploitation peut être achevée en un an, voire moins. Rarement planifiées, les opérations de coupe provoquent des dégradations très importantes lors de l'ouverture des routes d'exploitation et pendant le débardage. La certitude d'abandonner la zone rapidement n'incite pas à respecter la législation : les infractions -en particulier les dépassements de la surface de coupe- ont toutes les chances de ne pas être détectées à temps.

Les conventions d'exploitation sont accordées aux nationaux camerounais et aux personnes physiques ou morales résidant ou ayant leur siège au Cameroun. Dans les zones ouvertes à l'exploitation, le Ministre chargé des forêts arrête un plan d'aménagement sur la base d'un inventaire des ressources ligneuses effectué par sondage. Ce plan détermine des unités forestières d'aménagement (U.F.A.), sur lesquelles le potentiel annuel de coupe est fixé. Il correspond à la superficie exploitable annuellement, ainsi qu'au volume de prélèvements autorisés. L'attribution d'une convention se fait par appel d'offres ouvert. Elle est liée à la présentation d'un projet industriel incluant la construction d'une unité de transformation. Le territoire sur lequel porte la convention est appelé une concession, qui porte un numéro de licence. Sa superficie maximale est de 200 000 ha. L'exploitation d'une concession se fait par assiettes de coupe de

2 500 ha. Les conventions d'exploitation ont une durée de 15 ans renouvelable. Selon les professionnels forestiers, cette durée est encore trop courte. Elle ne permet pas d'envisager d'investissement dans des unités de transformation coûteuses. La construction d'une usine de déroulage moderne est amortie en 20 à 25 ans.

D'autre part, cette période de 15 ans est nettement insuffisante pour permettre aux massifs forestiers de se régénérer. Une période de 30 ans au moins est nécessaire.

A la date de la publication de ce rapport (mars 1998), la liste officielle des U.F.A. déjà attribuées, prévue par la loi de 1994, n'a toujours pas été publiée au Journal Officiel de la République du Cameroun. Cette indécision sur leur statut futur, et pour certaines exploitations ce laisser-faire, ont favorisé depuis 4 ans les pratiques de gestion forestière à court terme. C'est le recours à la multiplication des ventes de coupe qui assure l'approvisionnement régulier des scieries.

Les tractations pour s'assurer des surfaces d'exploitation riches en essences de forte valeur se sont développées. Le directeur d'exploitation d'une des principales sociétés forestières européennes nous a révélé le montant de la commission qu'il envisageait de payer en liquide pour s'assurer l'attribution d'une U.F.A. de 200 000 ha : 80 millions de FCFA versés au plus haut niveau de l'administration de tutelle.

3. Les intervenants

- Les exploitants forestiers

Près de 300 sociétés et citoyens camerounais ont un titre d'exploitation forestière. Une centaine d'entre eux l'ont obtenu depuis l'entrée en application de la loi de 1994, qui prévoit une procédure d'appel d'offres restreint destinée aux nationaux. Cette nouvelle procédure a également permis de favoriser de hauts fonctionnaires et des personnalités influentes. Aujourd'hui des généraux, des députés, des chefs traditionnels sont aussi exploitants forestiers. La majorité des exploitants camerounais ne possède qu'une vente de coupe, sans pouvoir en assurer la mise en production. La coupe est sous-traitée par contrat d'affermage aux sociétés européennes, libanaises, ou asiatiques, qui sont les seules à disposer des capacités financières pour démarrer les travaux.

L'investissement minimum pour exploiter une vente de coupe est de l'ordre de 400 à 500 millions de FCFA : achat des engins, du matériel, embauche du personnel. Quant à l'exploitation d'une concession, qui implique la construction d'une unité de transformation, l'investissement se chiffre à plusieurs milliards de FCFA.
Il convient d'ajouter à ces sommes les contributions informelles destinées à s'assurer la bienveillance de l'administration et des élites locales. De plus, avec l'avancement du front de l'exploitation forestière vers les confins Est et Sud du Cameroun, les investissements nécessaires s'accroissent de charges supplémentaires en logistique et en transport.

Rares sont les Camerounais à disposer de tels capitaux. L'accès au crédit est impossible en l'absence de garanties personnelles, de banques nationales fiables ou de structures de financement destinées à soutenir les forestiers nationaux. Les seules banques ayant des capacités financières disponibles au Cameroun sont européennes. Elles ont établi des liens privilégiés, souvent de longue date, avec les sociétés d'exploitation forestière européennes, par l'intermédiaire de leurs sociétés-mères.
Les exploitants camerounais dépendent presque totalement des compagnies forestières européennes, libanaises ou asiatiques.

Les sociétés forestières à capitaux étrangers sont au nombre de 80. Mais ces 80 sociétés détiennent en fait l'ensemble de l'activité, 90 % selon l'Association des Exploitants Forestiers Nationaux du Cameroun. Sept entreprises françaises réalisent 50% des exportations de bois du Cameroun : groupe Thanry, groupe S.I.B.A.F.-H.F.C./Forestière de Campo, S.F.I.D., S.E.B.A.C., Coron, R.Pallisco, Defombelle. Les exploitants forestiers libanais Hazim, M.Khouri et P.Khouri exportent plus de 20%, la société italienne Alpicam/Grumcam 12% et la hollandaise GWZ 5%, le solde étant exporté par les asiatiques et de petites sociétés françaises, italiennes et allemandes.

La majorité des cadres supérieurs employés dans les sièges sociaux, les exploitations et les unités de transformation, ainsi que les mécaniciens, sont des expatriés (cf. annexe n°1). Dans les régions forestières, si certains s'intègrent à la population, beaucoup d'autres vivent en circuit fermé, dans des villas clôturées et gardées par des sociétés de sécurité. Ils sont ravitaillés par avion venu de Douala ou Yaoundé. Quand des conflits avec les ouvriers ou la population se déclenchent, la situation peut évoluer dangereusement. Au printemps 1997, un

directeur d'une scierie, que nous avons visitée, à été décapité d'un coup de machette à la sortie du site. Parmi les cadres expatriés, les Français sont majoritaires dans l'industrie du bois au Cameroun. Des Italiens, des Libanais, des Belges, des Grecs, des Thailandais, des Malais sont également présents.

- Les populations

Dans les régions forestières les effets sociaux et économiques positifs des exploitations sont faibles. Les populations citent les emplois salariés de quelques ouvriers, et la possibilité d'évacuer leurs productions agricoles grâce aux routes d'exploitation. Mais dans l'Est et le Sud du Cameroun, le faible nombre d'embauches de personnel local est le principal grief formulé par les villageois bantous. Dans les zones récemment ouvertes à l'exploitation forestière, les sociétés s'installent en amenant des équipes d'ouvriers déjà formés ailleurs.

Cette situation est la conséquence de la méthode de coupe sélective (cf. chapitre 4.2.1.), qui fait rapidement avancer le front des exploitations. Les massifs forestiers des régions du Sud-Ouest, du Littoral, et du Centre ont déjà été parcourus, certains plusieurs fois, et la ressource est épuisée. Pour conserver leur travail, les ouvriers sont obligés de suivre la progression des coupes vers l'intérieur du pays. Formés depuis plusieurs années, ils fournissent la majorité de la main-d'œuvre qualifiée (prospecteurs, conducteurs d'engins, cubeurs...).
Les cadres moyens (chefs d'équipe, chefs de chantier, responsables du personnel...) viennent des mêmes régions. Pour les populations locales de l'Est et du Sud, les postes disponibles sont les moins bien payés -manœuvres- ou les plus dangereux -abatteurs-. Cette situation provoque des rancœurs entre les populations et le personnel venu d'autres régions, et aboutit à un repli sur des valeurs ethniques. Dans les villages autour des exploitations, on entend souvent des réflexions du type "les Bamilékés (ou les Boulous, ou d'autres...) nous prennent tout le travail et favorisent leurs frères". Les populations de la région Sud-Ouest, dont les forêts furent exploitées parfois dès le début du siècle, sont en effet les plus représentées chez les ouvriers forestiers.

Le second motif des plaintes est la coupe d'arbres producteurs de denrées alimentaires, principalement le moabi (*Baillonella toxisperma*) et le manguier sauvage (*Irvingia gabonensis*). Effectuées sans concertation avec les

populations, ces coupes sont dénoncées par les villageois comme un appauvrissement de leur mode de vie.
Les éventuelles compensations financières apportées par les exploitants sont symboliques (quelques dizaines de milliers de francs CFA, dons d'alcool, de gibier, de tôles ondulées ou d'insecticides). Les destructions de plantations par les engins sont également très mal indemnisées (cf. annexe n°2).
D'autres griefs concernent les promesses non tenues par les exploitants. Lors de la "réunion de concertation" prévue par la loi en préalable à la coupe, des accords sont passés avec l'exploitant, sur la construction de cases de santé, d'écoles, de terrains de sports... Mais une fois les travaux forestiers entamés les réalisations se font souvent attendre, sont partielles ou de mauvaise qualité.

La société SOLET avait promis de la nourriture et des plaques de tôle aux habitants du village de Massok (département du Haut-Nyong) avant d'exploiter sa vente de coupe. Elle n'en a fourni que la moitié, a coupé les arbres pendant un an puis a disparu.
La société R.Pallisco a fait attendre deux ans la population du village de Djouyaya (département du Haut-Nyong) avant de faire construire une case commune de 50 m^2. La H.F.C./Forestière de Campo n'applique pas les accords passés avec le village de N'koélon (département de l'Océan) concernant le transport des habitants par les grumiers.

L'arrivée des braconniers professionnels et la raréfaction du gibier sont aussi évoqués en tant qu'impact négatif de l'exploitation forestière. La chasse vivrière devient plus longue et moins fructueuse. Dans la région de Lomié (Haut-Nyong), les villageois passent maintenant de trois à cinq jours pour chasser autant qu'en un jour avant l'installation des chantiers d'abattage.

Pour les Pygmées Baka, Bakola et Medzam, l'impact des exploitations forestières est déplorable. Dépendant des ressources de la forêt pour leur alimentation, leur pharmacopée et leurs rapports socio-culturels, ils sont immédiatement affectés par la coupe des arbres et la dégradation des massifs. Les exploitants coupent les moabis qui fournissent l'huile de karité, les manguiers sauvages, les bubingas (*Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia demeusei*) qui attirent les abeilles, les ayous (*Triplochyton scleroxylon*) et les sapellis (*Entandrophragma cylindricum*) sur lesquels les Pygmées récoltent des chenilles. Le bruit des chantiers fait fuir les animaux, et les braconniers professionnels déciment la faune.

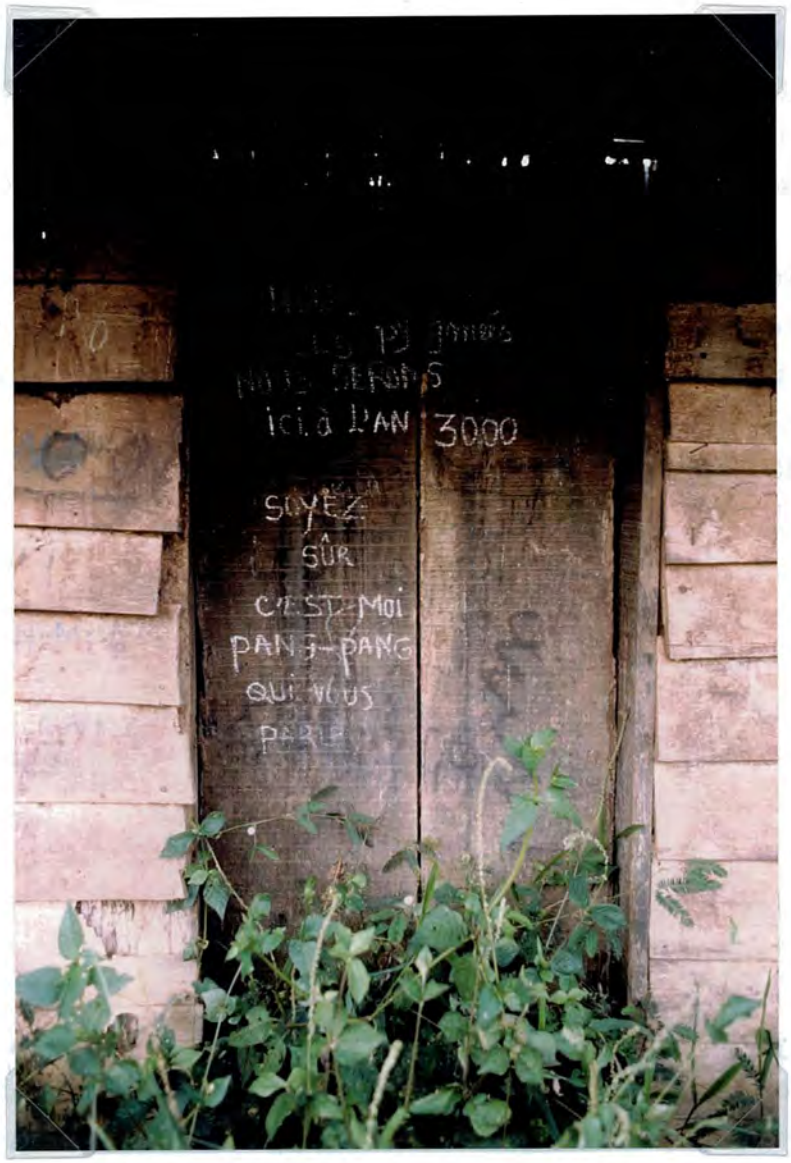

Inscription sur une case dans un village Pygmée abandonné en 1997, en bordure d'une exploitation forestière (département de l'Océan). Photo Edin/Robin des Bois

Le cumul de ces nuisances porte atteinte à la sécurité alimentaire des Pygmées. Dans le village Baka de Moangué (Haut-Nyong), l'exploitation de la vente de coupe SOLET d'août 1996 à septembre 1997 a provoqué une disette. L'exploitant a coupé presque tous les moabis et sapellis autour de ce village de Pygmées sédentarisés. Le bruit des engins et l'arrivée des braconniers ont vidé la zone de la majorité de sa faune. Les ouvriers du chantier ont acheté à prix fort les plantains, le manioc et le gibier dans les villages alentour. Au bout de quelques mois selon le chef du village, "c'était presque la famine, nous avons dû acheter du riz".

Pour les Pygmées restés semi-nomades, la situation au Cameroun devient critique. Beaucoup fuient l'Est du pays, où les chantiers forestiers ne cessent de s'ouvrir depuis 1994 entre Yokadouma et Moloundou (département de Boumba-et-Ngoko). Ils arrivent dans les départements du Haut-Nyong et du Dja-et-Lobo, où de nouvelles concessions s'installent déjà.

Les forêts du Nord du Congo, de la République Centrafricaine (RCA), du Nord du Gabon et de Guinée-Équatoriale commencent à être exploitées dans des conditions analogues. A court terme, il sera impossible aux Pygmées de toute la région de préserver leur mode de vie. Leur culture est également menacée par les coupes : des clairières sacrées sont transformées en parcs à bois, des arbres respectés sont abattus, des animaux magiques disparaissent.

L'acculturation et la paupérisation des Pygmées au Cameroun sont déjà entamées. Autour des exploitations forestières, la consommation d'alcool distillé, la prostitution, les maladies sexuellement transmissibles, le sida se répandent. A propos de cette situation, des paroles prémonitoires nous ont été tenues par un prêtre catholique bantou dans le département du Haut-Nyong, une région ou plus de 50 % de la population est Pygmée : "L'Union Européenne doit arrêter d'importer du bois d'Afrique. C'est un génocide, ce n'est plus de la coupe, c'est du massacre".

- Les administrations

Les fonctionnaires du MINEF sont chargés du contrôle des conditions d'exploitation, de la collecte des carnets officiels de chantiers, et de la répression du braconnage. Les Eaux et Forêts sont organisées en Directions Régionales et

en Directions Départementales. Les arrondissements sont contrôlés par des postes forestiers.

Aucun poste forestier, aucune Direction Départementale ou Régionale ne possède de véhicule en état de marche. Pour contrôler les exploitations, les agents doivent trouver un véhicule qui les conduira gratuitement sur place. Dans la majorité des cas, ce véhicule est celui de l'exploitant, les contrôles inopinés sont donc impossibles. Quant à la rédaction d'un procès-verbal en présence d'une infraction, elle est très rare.

Comme nous le fait remarquer le délégué départemental du MINEF à Yokadouma, "il faut être très méchant pour dresser un P.V. à quelqu'un qui vous transporte. Après on vous laisse en forêt". Effectivement, plusieurs agents des Eaux et Forêts nous ont déclaré connaître cette pratique ou en avoir été victimes. L'effet est très dissuasif : beaucoup de chantiers sont situés entre 50 et 100 km du poste forestier. Les visites des Eaux et Forêts se limitent en fait le plus souvent à la collecte des carnets officiels des chantiers.

Le poste de Yokadouma dispose de 17 agents. Ils effectuent en moyenne trois visites par an dans chacune des 13 exploitations, qui représentent au total 877 000 ha dans le département. En 1997, 7 procès verbaux ont été dressés : 5 pour dépassement des limites de la coupe, 1 pour non-respect du diamètre minimum d'exploitation, et 1 pour transport de grumes sans bordereau d'origine.

La rédaction d'un P.V. fait remonter le traitement de l'infraction au niveau de la Direction Régionale du MINEF. La loi prévoit qu'une transaction peut alors être proposée par le contrevenant, et que "le Ministre chargé des forêts, ainsi que ses représentants provinciaux sont les seuls habilités à transiger...". En pratique, la transaction se passe avant l'établissement du P.V., entre l'exploitant et les agents de contrôle. Chacun y trouve son intérêt, l'exploitant parce qu'il paye moins qu'à la Direction Régionale, les agents parce qu'ils arrondissent ainsi leurs faibles salaires. Une autre technique est utilisée par des fonctionnaires du MINEF et dénoncée par des exploitants. Les agents sont habilités à saisir les grumes et les débités en infraction, ainsi que les véhicules les transportant. Les camions et les grumes saisis sont restitués à leurs propriétaires en échange d'une forte contribution non déclarée. Les débités sont saisis, mais aucun P.V. n'est

dressé. Ils sont ensuite revendus sur le marché local, comme nous l'a révélé un agent en poste dans la province de l'Est.

Un agent des Eaux et Forêts est payé mensuellement 40 000 FCFA, un technicien 70 000 FCFA. Fin 1997, le retard dans le paiement des salaires atteignait deux mois. Le manque de moyens financiers, et d'une volonté collective en faveur d'une gestion durable des ressources forestières, se manifestent par la pénurie en matériel de l'administration des Eaux et Forêts. Les agents manquent de véhicules, mais aussi de matériel de transmissions, de tenues de travail, de matériel de camping, de boussoles...
Le poste forestier de Campo (Océan), qui doit assurer la surveillance de l'île de Dipikar classée réserve de biosphère sur la rivière Ntem, ne dispose pas de canot à moteur, ni même d'une pirogue.

Le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale intervient dans le contrôle des conditions de travail. Le mauvais exemple de la Direction Départementale de l'inspection du travail du Haut-Nyong à Abong Mbang nous a été exposé : après que plusieurs infractions au code du travail aient été relevées par un agent dans la concession et la scierie d'une société à capitaux français, l'agent a été embauché par l'exploitant. Il est maintenant chef du personnel.

- Les Organisations Non-Gouvernementales

Les Organisations Non-Gouvernementales (O.N.G.) et les organismes de coopération présents au Cameroun pour la protection des forêts orientent leurs actions dans quatre directions :

- Le soutien à la création de forêts communautaires. Ce type de titre forestier créé par la loi de 1994 est destiné à permettre aux communes ou aux regroupements de communes d'exploiter pour leur propre compte les ressources forestières. L'attribution d'une forêt communautaire est une procédure longue et encore peu connue des populations concernées. La superficie maximale est de 5 000 ha, surface sur laquelle l'exploitation des Autres Produits Forestiers est particulièrement justifiée par sa rentabilité durable. Les O.N.G. interviennent dans l'aide à la définition des projets et dans la constitution des dossiers. Les associations camerounaises C.E.D., C.I.A.D., les associations internationales

U.I.C.N., A.P.F.T., les organismes de coopération S.N.V. et A.C.D.I. soutiennent ce type de projets.

- La mise en valeur du potentiel économique et touristique de réserves de faune ou de biosphère en collaboration avec les populations locales, L'U.I.C.N. et le W.W.F. sont les moteurs de ces initiatives qui encouragent des pratiques culturales compatibles avec la gestion et le voisinage des réserves. La création de périmètres-tampons ouverts à la collecte des Autres Produits Forestiers est une démarche explorée par l'U.I.C.N.

- L'appui technique au MINEF par l'aide à l'établissement de normes et de systèmes de gestion des productions forestières, et par le suivi de leur application. Concrètement, l'A.C.D.I. fournit du matériel informatique à l'administration centrale pour le suivi des assiettes de coupe, de leur volume de bois exploité et de l'utilisation des grumes. Dans la province du Sud, l'aide apportée à la direction régionale du MINEF à Ebolowa (département du Ntem) est matérielle (motos, voitures, photocopieuses, matériel didactique...).

- La quatrième voie explorée est la promotion et la distribution des Autres Produits Forestiers. Cet aspect est développé au chapitre 6.

- La Société Générale de Surveillance

La S.G.S. est chargée depuis 1994 par l'État camerounais de contrôler le volume des exportations de bois, et depuis 1997 d'en "sécuriser" les recettes fiscales. Son travail dans les ports consiste à vérifier la concordance entre les déclarations d'exportation et les lots embarqués. Il s'agit essentiellement d'un travail administratif, appuyé par des vérifications par sondage sur le terrain. Les agents de S.G.S. se rendent dans les parcs à bois et effectuent des mesures de volume systématiques sur certains lots de grumes. Selon l'un de ces agents, la consigne a été donnée de ne pas transmettre aux Eaux et Forêts la découverte d'arbres coupés en sous-diamètre. Les conflits d'influences et d'intérêts entre les agents des Douanes et des Eaux et Forêts expliqueraient cette décision.

La difficulté principale est de reconnaître les essences. Les quinze essences les plus exploitées -qui représentent 90 % du marché-, demandent au moins six mois de pratique pour les identifier. L'ekop, qui s'est hissé depuis 1995 dans le

groupe de tête des exportations, est une appellation générique regroupant une trentaine d'espèces.
Les essences dites "à position tarifaire" selon le Ministère des Finances sont au nombre de 92 pour l'exercice fiscal 1997/1998 (annexe n°3).

Les exploitants que nous avons rencontrés se déclarent capables de reconnaître au plus une cinquantaine d'essences. Certains travaillent depuis 30 ans dans la filière au Cameroun.
L'oxydation du bois fait évoluer la couleur de certaines essences pendant le stockage. Les difficultés d'identification sont accrues en saison des pluies par la boue qui recouvre les grumes. Pour cette raison certaines essences ne sont reconnaissables que 9 mois sur 12, à moins de couper une tranche de la grume.

L'expertise de S.G.S. en matière de foresterie est mise en doute par des exploitants et des associations de protection de l'environnement au Cameroun. Ils font remarquer que le métier est nouveau pour S.G.S., et que son personnel compte peu de forestiers professionnels. La majorité de ses agents de contrôle dans les parcs a bois a bénéficié comme formation de stages d'une durée totale d'un mois.

Enfin, le développement des activités de S.G.S. dans le secteur bois en Afrique amène l'encadrement et une partie des agents à effectuer fréquemment des missions ou à être mutés au Gabon ou en Guinée-Équatoriale. La validité de l'expertise au Cameroun est contrariée par ces nombreux mouvements de personnel.

4. L'exploitation forestière

4.1. l'organisation du travail

L'exploitation forestière dans les régions de l'Est et du Sud Cameroun est tributaire du climat équatorial. A l'intérieur des terres, deux saisons des pluies et deux saisons sèches rythment l'année. Sur la côte Atlantique, il n'y a qu'une courte saison sèche. En saison des pluies, les travaux forestiers sont ralentis, voire stoppés par les difficultés de progression des engins en forêt et sur les routes. Les opérations de coupe se concentrent sur six à huit mois de l'année, entre novembre et juin.

La foresterie au Cameroun fait largement appel à la sous-traitance et à la main-d'œuvre temporaire, ce qui permet aux exploitants d'économiser sur les charges et d'embaucher ou de débaucher rapidement en fonction des besoins saisonniers. Les activités de prospection, d'abattage, de débardage et de préparation des grumes sont effectuées par des sociétés de "prestations de services" ou de "façonnage", pour le compte des exploitants.

Elles embauchent le personnel et couvrent les charges d'exploitation (salaires, ravitaillement, carburant...), tandis que l'exploitant fournit les engins et les tronçonneuses. La facturation est basée sur le cubage abattu, toutes essences confondues.

La "Société d'Abattage, de Prospection et de Délimitation" (APRODE) est par exemple l'un des trois sous-traitants de la S.F.I.D. dans la province de l'Est. Elle lui facture 3 000 FCFA le m^3. Son activité en 1997 a oscillé entre 3 500 m^3 et 5 000 m^3 par mois. APRODE détient depuis 1997 deux ventes de coupe, qu'elle exploite pour le compte de la S.F.I.D. La vente du bois lui rapporte 5 000 FCFA par m^3 , plus 3 000 FCFA par m^3 pour la prestation.

"OYÉ Compagnie", l'une des principales sociétés camerounaises de prestations de services en foresterie, pratique des tarifs variables suivant la saison : de 2 000 FCFA le m^3 en saison sèche à 3 000 FCFA le m^3 en saison des pluies. OYÉ fournit des équipes d'exploitation aux plus grandes sociétés européennes (Thanry, S.E.B.C., S.F.I.D, H.F.C./Forestière de Campo, Grumcam...).

Pour les ouvriers et le personnel d'encadrement camerounais embauchés directement par les exploitants, surtout dans les scieries, les contrats de travail à durée déterminée sont la règle. Ils peuvent varier de 6 mois à 3 ans. Certains ouvriers atteignent 10 à 15 ans d'ancienneté dans les exploitations les plus anciennes, mais souvent des compagnies forestières préfèrent renouveler leur personnel plutôt que de payer des points d'ancienneté.

Une équipe d'exploitation forestière comprend une cinquantaine d'ouvriers: de 20 à 30 prospecteurs, 3 à 5 abatteurs et leurs aides, 3 à 5 conducteurs d'engins, 1 ou 2 mécaniciens, 3 à 5 commis de débardage, une dizaine de manoeuvres et cubeurs pour la préparation des grumes, et un chef de chantier. Dans les

concessions, la gestion du parc à bois de regroupement est assurée par 6 à 8 ouvriers supplémentaires.

Les prospecteurs sont payés à la tâche. Pour l'inventaire systématique d'une assiette de coupe (2 500 ha, environ un mois de travail), les rémunérations varient de 20 000/30 000 FCFA pour un traceur à 60 000/70 000 FCFA pour un chef d'équipe.

L'aide-abatteur perçoit un salaire de 20 000 FCFA. Les manœuvres perçoivent de 20 000 à 30 000 FCFA. Les abatteurs ont un salaire de base et une prime au cubage abattu. Le quota de m^3 minimum permet de gagner 30 000 FCFA, 60 000 à 70 000 FCFA avec les primes, et parfois plus.
Les conducteurs d'engins sont payés 50 000 à 70 000 FCFA, les cubeurs 80 000 à 100 000 FCFA.
Un chef de chantier peut gagner jusqu'à 500 000 FCFA.

Pour se faire embaucher, il est courant de verser une somme d'argent au chef du personnel. Pour être prospecteur, le chiffre de 50 000 FCFA en dessous-de-table nous a été cité, et 100 000 FCFA pour être conducteur d'engin. Certains aides-abatteurs doivent reverser leur salaire à l'abatteur les premiers mois en échange de "la formation".

Il est difficile d'obtenir des renseignements sur la fréquence des accidents du travail. Un responsable du personnel d'une société de prestation de services en foresterie nous a cité le chiffre de 20 accidents dont trois graves en un an sur une équipe de 80 ouvriers.

4.2. les méthodes de coupe

4.2.1. la coupe sélective

Au Cameroun les exploitants forestiers pratiquent en majorité la coupe "sélective" d'un nombre restreint d'essences à forte valeur, parmi les 300 espèces d'arbres recensées dans le pays. La quinzaine d'espèces exploitées subit une coupe intensive, et plusieurs sont déjà menacées, ou en situation de vulnérabilité. Cette sélection est destinée aux marchés occidentaux, et plus particulièrement européens. Elle porte sur les essences aux meilleures qualités

industrielles (dimensions, densité, absence de retrait lors du séchage, imputrescibilité...) ou esthétiques (couleur, grain, veinage...).

Le terme "écrémage" est aussi utilisé. D'origine coloniale, il désigne le choix des plus belles grumes (dimensions, conformation bien droite, absence de fentes) pour l'exportation. Pour les Camerounais il a un sens plutôt péjoratif, évoquant une dépossession des richesses forestières. L'écrémage est la source d'un important gaspillage de matière. Les grumes de second choix sont souvent abandonnées dans les parcs à bois en forêt.

L'acajou de Bassam (*Khaya ivorensis*), l'ébène (*Diospyros crassiflora*), l'iroko (*Milicia excelsa*), le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) et le sipo (*Entandrophragma utile*) furent exploités dès le XIXe siècle.
Dans les années trente, mais surtout à partir des années cinquante, le marché européen s'est ouvert à de nouvelles essences : l'ayous (*Triplochyton scleroxylon*), l'azobé (*Lophira alata*), le tali (*Erythrophleum ivorense*), le fraké (*Terminalia superba*), le moabi (*Baillonella toxisperma*), le movingui (*Distemonanthus benthamianus*), le bibolo (*Lovoa trichilioides*), l'assamela (*Pericopsis elata*), le padouk (*Pterocarpus mildbraedii* et surtout *Pterocarpus soyauxii*), le doussié (*Afzelia pachyloba* et *Afzelia bipindensis*), le bossé (*Guarea cedrata* et *Guarea thompsonii*), et le bubinga (*Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia demeusei*).

L'émergence du marché asiatique dans les années 80 a permis à certains exploitants forestiers européens et libanais d'étendre leur sélection d'essences. La H.F.C./Forestière de Campo exploite pa exemple une quarantaine d'espèces d'arbres dont la majorité est destinée à l'Asie du Sud-Est, l'Inde ou la Turquie.
En Europe les organes de promotion des bois tropicaux ont réussi à imposer dans les années 90 des essences accessoires, comme le doussié à la Bibliothèque Nationale de France.

La méthode de coupe sélective est caractérisée par des prélèvements de 4 m^3 à 10 m^3/ha ce qui représente, selon une moyenne souvent annoncée par les exploitants, un à deux arbres par hectare. Mais en pratique cette moyenne masque des disparités locales très importantes.
En fonction des densités de peuplement des essences sélectionnées, les coupes peuvent être intensives sur certaines parties du massif, et faibles sur d'autres.

Dans les zones de peuplements denses en essences recherchées, la canopée est ouverte.

La sélection des essences oblige à parcourir de grandes distances pour assurer un volume d'exploitation suffisant, ce qui implique la création d'un important réseau de routes forestières, de layons et de parcs a bois. L'emprise de la voierie de chaque concession (routes + bas-côtés + parcs à bois) entraîne une déforestation non négligeable, et l'ouverture du réseau de layons dégrade le couvert végétal.

La pratique des "repasses" est également caractéristique de l'exploitation sélective. Les repasses sont pratiquées à quelques années d'intervalle pour couper les arbres ayant atteint entre-temps leur diamètre minimum d'exploitation.
En fonction des commandes des clients ou des variations de cours sur le marché international, les exploitants peuvent également privilégier la coupe de certaines essences à un moment donné. Lorsque les commandes se portent sur d'autres essences, ils remettent en exploitation les surfaces déjà parcourues.

A chaque repasse, routes, layons et parcs à bois sont réouverts, et les dégradations du couvert végétal et du sol s'approfondissent.
Les rythmes de régénération des essences ne sont pas respectés : alors que les spécialistes en foresterie tropicale préconisent une repasse au bout de 30 ans au minimum, 60 ans pour certaines essences tel le moabi, sur le terrain de nombreuses assiettes de coupe sont repassées tous les cinq ou dix ans. Tel qu'il est pratiqué au Cameroun, ce type d'exploitation s'apparente à l'extraction non-renouvelable de ressources minières.

4.2.2. <u>la coupe intensive</u>

De pratique récente au Cameroun, elle coïncide avec l'intérêt du marché asiatique pour les bois africains depuis la dévaluation du franc CFA en 1994. Dans ce type d'exploitation les prélèvements moyens varient de 25 m^3 à 40 m^3 par hectare. Les parcelles les plus denses en essences recherchées subissent des coupes de 100 à 200 m^3 par hectare. La déforestation est immédiate. Pour atteindre cette production, des essences dites "secondaires" sont coupées. De faible valeur sur les marchés internationaux, elles sont essentiellement destinées à la fabrication de contre-plaquées en Malaisie, en Thaïlande, aux Philippines, ou même de pâte à papier en Chine. La coupe intensive est effectuée par des

sociétés malaises (Shimmer, WTK, African Timber...) ou thaïlandaise (SOCOTHAÏ) dans leurs concessions. Mais celles-ci, et d'autres sociétés asiatiques, sont également sous-traitantes de titres forestiers attribués à des Camerounais.
Les forestiers asiatiques coupent une soixantaine d'essences, exploitées sous leurs appellations commerciales. Pour l'ekop, l'appellation recouvre donc une trentaine d'espèces identifiées.

Le Ministère de l'Économie et des Finances veut amplifier les exportations de ces nouvelles essences à destination des marchés asiatiques. Sa liste des "essences à promouvoir" publiée en juillet 1997 en contient 60 (cf. annexe n°3).

4.3. l'inventaire des essences

Le sondage est la méthode d'évaluation quantitative et qualitative des peuplements forestiers. Il s'agit d'un relevé systématique des essences commerciales sur 1 à 5 % de la surface totale d'une U.F.A. C'est à partir de ce sondage que le cahier des charges de l'exploitation est établi par le MINEF Il contient la liste des essences autorisées à la coupe et le volume annuel de prélèvement.

En préalable à l'exploitation d'une vente de coupe ou d'une assiette de coupe, l'exploitant doit obligatoirement procéder sur toute la surface à un inventaire systématique des essences figurant au cahier des charges (cf. annexe n°4). Il doit également procéder à la matérialisation des limites de coupe par l'ouverture de layons de 3 m de large et le marquage à la peinture des arbres en bordure.

L'inventaire d'exploitation doit être effectué par une société agréée par le MINEF. L'agrément est délivré sur dépôt d'un dossier comprenant "des pièces justificatives des connaissances techniques du responsable des opérations" et "le curriculum vitæ du gérant ou du responsable des opérations forestières décrivant notamment ses connaissances techniques et son expérience professionnelle". En pratique, les inventaires d'exploitation sont effectués par des sociétés de prestations de services en foresterie, comme OYÉ Compagnie ou la S.A.C.I.P.E.F. (Société d'Analyse de Commercialisation de Prestation et d'Exploitation Forestière).

Ces sociétés prestataires d'équipes de prospecteurs, d'abatteurs et de débardeurs intérimaires ont étendu leurs activités à la réalisation d'inventaires agréés. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes sociétés qui, une fois l'inventaire réalisé, sont sollicitées par l'exploitant pour assurer l'abattage. Ces liens commerciaux étroits ne garantissent pas l'indépendance que la réalisation d'inventaires forestiers agréés devrait imposer. En fonction des essences recherchées, l'exploitant peut être tenté de demander à son prestataire de surestimer la ressource disponible. Il pourra ainsi intégrer légalement à son stock des grumes abattues en dehors des limites de son exploitation. Des exemples de fabrication d'inventaires agréés sans prospection sur le terrain nous ont été cités par des exploitants (cf.annexe n°5).

L'inventaire systématique répertorie tous les arbres ayant atteint leur diamètre minimum d'exploitation (D.M.E.), pour les 15 à 20 essences les plus commerciales, et à l'exclusion des porte-graines identifiés. Nous avons pu consulter un inventaire systématique portant sur 40 essences effectué pour la H.F.C./Forestière de Campo. Selon la direction de la société OYÉ qui l'a réalisé il s'agit d'un cas unique : la concession est située dans un massif forestier où la densité d'espèces secondaires est importante, et la Forestière de Campo exporte beaucoup en Asie du Sud-Est.

L'inventaire d'une assiette de coupe de 2 500 ha (5 km x 5 km) est effectué en 1 mois par 15 à 20 personnes. Il est facturé de 3 à 3,5 millions de FCFA. Les traceurs commencent par tailler à la machette et à la tronçonneuse 4 layons de 2 à 3 m de large orientés Nord-Sud et 4 orientés Est-Ouest, espacés chacun d'un kilomètre. L'assiette de coupe est ainsi divisée en blocs ou unités de comptage, puis chacun des blocs en parcelles parcourues par largeur de 100 m.

Les parcelles sont prospectées par équipes : un traceur ouvre la route à un boussolier, puis à trois prospecteurs espacés de 30 m chacun sur un front. Ils reconnaissent les essences, mesurent le D.M.E. à 1,3 m du sol ou au-dessus des contreforts, et marquent les arbres qui sont exploitables. Pour l'établissement de la carte d'inventaire un niveleur relève la topographie du terrain et un chaîneur mesure les distances.

Les conditions de travail exposent les équipes de prospection à plusieurs types d'accidents, aux conséquences aggravées par la distance -souvent plusieurs

Route principale d'exploitation, concession S.A.B.E. à Mindourou (Haut-Nyong).
Photo Edin/Robin des Bois

dizaines de km à parcourir à pied- entre les zones de forêts sous inventaire et les plus proches agglomérations.

Les principaux dangers cités par les professionnels dans l'Est et le Sud du Cameroun sont les accidents avec les machettes, la rencontre de gorilles, de buffles, les maladies induites par les eaux de surface insalubres, et le paludisme.

A la concession Grumcam dans le département de Boumba-et-Ngoko, un prospecteur a été grièvement blessé par un gorille une semaine avant notre visite. Ce type d'accident se produit lorsque les animaux sont surpris ou lorsque les prospecteurs pénètrent sur leur territoire. Dans la majorité des cas, les animaux sont abattus.

Pendant leur campagne, les prospecteurs se nourrissent de chasse et de pêche, surtout par piégeage de petits animaux (pangolins, porcs-épics, reptiles...) et abattage de singes au fusil. Ils complètent leur alimentation par la cueillette de fruits et de légumes sauvages et par l'apport de riz. Les équipes de prospection sont aussi les meilleurs informateurs et accompagnateurs des braconniers, grâce à leurs connaissances en profondeur des forêts et des layons nouvellement créés.

Le métier de prospecteur nécessite plusieurs mois d'apprentissage sur le terrain pour reconnaître sur pied la quinzaine d'essences les plus exploitées, au moins deux ans pour en identifier cinquante dans des massifs forestiers différents.

4.4. les routes d'exploitation

Le kilométrage total de routes principales, routes secondaires et layons de débardage réalisé depuis le début des travaux est une donnée difficile à obtenir des exploitants. Ceux qui ont accepté de nous répondre nous ont fourni soit :

un calcul annuel
- 30 km d'ouverture et 30 km de réouverture en 1997 pour 20 000 ha exploités (H.F.C./Forestière de Campo). Mais ce chiffre ne prend pas en compte le réseau utilisé de façon permanente.

un calcul global
- 100 km pour 16 000 ha exploités en trois ans (concession Grumcam).

Mais ces chiffres ne concernent que les routes, ils ne comptabilisent pas les layons.

En incluant les remblais et les bas-côtés, les routes principales ont une emprise moyenne de 10 m de large, mais sur certains segments peuvent atteindre 25 m (route principale S.F.I.D. entre Bimba et M'bang, route principale entre concession S.A.B.E. et scierie R.Pallisco de Mindourou).

Les routes d'exploitation secondaires ont une emprise moyenne de 5 m de large, atteignant sur certaines portions 10 m de large (concession Grumcam).

L'impact des voies principales et secondaires est négatif. Le dessouchage des arbres s'effectue à l'aide de bulldozers et de débardeurs, le nivellement avec des engins de reprise. Les bulldozers dégagent le couvert végétal inférieur et font tomber les arbres en les poussant, les débardeurs sont utilisés dans la technique du "chaînage" : deux engins sont reliés par une chaîne et avancent en parallèle, arrachant tout sur leur passage. En règle générale le dessouchage est réalisé non pas en direction de l'éclaircie mais vers les bords de la route : en s'abattant, les arbres en blessent plusieurs autres, dispersant les dégradations au-delà de la route. En forêt équatoriale la majorité des arbres blessés pourrissent, attaqués par les moisissures et les insectes.

Les essences commerciales sont récupérées; les souches, les branches et tous les arbres considérés comme non-commerciaux sont empilés sur les bas-côtés. Ces tas de bois jalonnent les routes forestières. Ils sont parfois utilisés comme bois de feu lorsqu'un village est proche, mais sont majoritairement non-valorisés.

L'inventaire d'exploitation ne portant que sur les ressources ligneuses commerciales, l'impact de l'ouverture des routes sur la faune et la flore est sous-estimé ou ignoré. Cette lacune est particulièrement préoccupante pour les nombreuses espèces endémiques de la zone équatoriale camerounaise, dont les biotopes sont très localisés et peuvent être endommagés ou fragmentés par une route.
L'affouillement de la couche d'humus par les bulldozers et le compactage de la latérite par les engins d'exploitation stérilisent le sol et ralentissent la revégétalisation des emprises routières en fin d'exploitation.

On constate la construction de ponts en madriers posés sur des remblais compactés autour d'un vieux fût d'huile de vidange ou de produit chimique servant de buse. Mal adaptés au débit des cours d'eau qu'ils franchissent, ces ponts sommaires provoquent l'inondation des zones en amont, le pourrissement de la végétation et l'eutrophisation du milieu aquatique. Ils provoquent parfois l'insalubrité de points d'eau utilisés par les populations locales. Ainsi les villageois de M'boy II (Boumba-et-Ngoko) ont dû abandonner un point d'eau rendu boueux et non-potable par le remblaiement autour d'un pont forestier.

Les routes principales conduisant aux chantiers forestiers de nombreuses compagnies sont contrôlées à leurs entrées par des gardes actionnant une barrière ou des planches à clous posées sur la piste (route R.Pallisco de Mindourou à Eboumetoum, route S.F.I.D. entre Bimba et M'bang, route principale concession S.A.B.E. à Mindourou...).

Des consignes sont données aux gardiens visant à interdire toute arrivée d'observateurs à l'improviste (cf. annexe n°6). Même accompagnés d'un agent des Eaux et Forêts en uniforme dans notre véhicule, l'accès nous a d'abord été refusé sur la route S.F.I.D., puis autorisé après versement par le fonctionnaire de 200 FCFA aux gardiens. Ces postes de contrôle sont aussi des rentes de situation pour leurs gardiens, qui en font des points de péage clandestins pour les véhicules attirés par le bon état de ces routes par rapport au réseau national, et les raccourcis qu'elles procurent.

En bordure des villages enclavés, l'ouverture d'une route forestière est au départ perçue par les populations comme une occasion d'exporter leurs surplus agricoles, de cueillette, de pêche ou de chasse. Mais les dégats des engins sur les parcelles cultivées, les indemnisations sous-estimées voire détournées (cf. annexe n°2), les conventions de transport non appliquées par les compagnies (villages de Nazareth et de N'koélon dans la concession H.F.C./Forestière de Campo), amènent les populations à relativiser ou à dénigrer l'impact socio-économique à priori considéré comme positif des routes forestières. De plus, la pénétration des braconniers professionnels dans le massif forestier grâce au réseau routier d'exploitation exerce rapidement une pression de chasse accrue sur la faune et une concurrence directe avec la chasse vivrière locale.

Layon de débardage, concession Grumcam près de Yokadouma (Boumba-et-Ngoko).Photo Bruno/Robin des Bois

4.4.1. les layons

Il permettent l'extraction des grumes du cœur de la forêt vers les parcs à bois. D'une largeur moyenne de 3 m, ils sont moins destructifs que les routes pour la canopée, la faune et la flore ombrophiles. Mais les aires de manœuvres des engins de débardage lors des demi-tours et les zones de franchissement d'obstacles présentent des surfaces arasées et des arbres abîmés sur 5 à 10 m de large.

Là encore des ponts sommaires, prévus pour durer quelques semaines, sont jetés sur les ruisseaux. S'ils sont d'un faible débit, il sont souvent remblayés, et laissés en l'état en fin d'exploitation. L'obstruction provoque en amont le pourrissement de la flore et l'eutrophisation du cours d'eau, comme nous l'avons constaté dans la vente de coupe SOLET à Ngoïla (Haut-Nyong).

- La société Grumcam est consciente du fait que les techniques utilisées jusqu'à présent dans l'ouverture des routes et des layons causent des dégradations importantes à son patrimoine forestier. Des clients canadiens à la recherche de bois "certifiables" l'incitent à former son personnel à des pratiques moins destructrices. Mais le surcoût de la formation pour les charges d'exploitation est considéré comme difficilement répercutable sur les clients.

4.5. l'abattage

Sur une assiette de coupe, chaque équipe comprend 3 à 5 abatteurs, accompagnés chacun d'un aide. Ils sont payés au cubage abattu avec quota minimum et prime au m^3 supplémentaire. Ce mode de rémunération incite à "remplir le cubage" et à le dépasser le plus vite possible. C'est la source de nombreux abattages d'arbres en sous-diamètre ou de porte-graines, rarement sanctionnés par l'exploitant.

Muni d'une machette, l'abatteur se dirige vers les arbres marqués par les prospecteurs. Son aide porte la tronçonneuse. Ils coupent éventuellement lianes et arbustes autour de l'arbre pour se dégager un espace de travail. La direction d'abattage est choisie pour assurer la facilité du débardage. Les arbres pouvant gêner les manoeuvres sont également tronçonnés. Puis l'arbre sélectionné est abattu, en entraînant et en blessant d'autres dans sa chute.

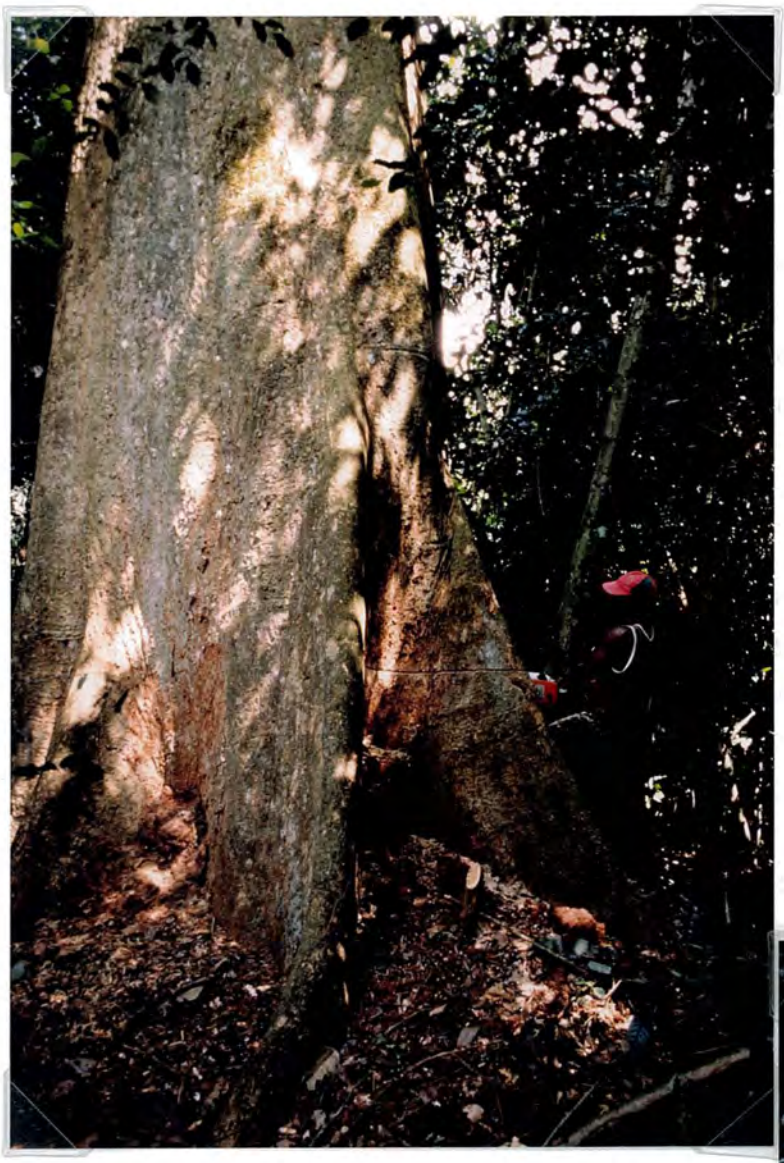

Abattage d'un ayous.Photo Bruno/Robin des Bois

Plusieurs études ont estimé entre 5 et 10 le nombre d'arbres cassés ou dégradés lors de chaque abattage. Nous avons pu constater des dégâts du même ordre.

Les techniques d'abattage dirigé incluant la recherche de dégradations minimales sur les autres arbres sont très peu appliquées au Cameroun.
Les clients canadiens de la société Grumcam lui demandent de former des équipes à l'abattage dirigé, dans la perspective d'une auto-certification de sa production. Pour les sociétés forestières ayant l'intention de pérenniser leurs investissements et de gérer leurs concessions à long terme, l'exploitation du massif avec des techniques moins destructrices préserve le potentiel ligneux pour de futures repasses.

Quelques exploitants ont financé en 1997 la formation d'une partie de leur personnel (par exemple 4 abatteurs sur 12 à la H.F.C./Forestière de Campo), ou ont programmé de le faire en 1998 (concession Grumcam). Selon le directeur d'exploitation de la H.F.C., ces formations demandent à être rappelées périodiquement.

Mais le recours à la sous-traitance pratiqué par la majorité des exploitants forestiers n'encourage pas l'application généralisée de ces formations. Quant aux ventes de coupe, leur brièveté d'exploitation et le faible niveau d'investissements dispensent de prendre en compte l'avenir et les plans de gestion forestière.

Dans un chantier, l'abattage est le poste de travail considéré comme le plus dangereux par les ouvriers. Les blessures y sont moins nombreuses que dans le débardage et la préparation des grumes, mais les accidents plus graves. Leurs causes principales sont la manipulation des tronçonneuses, les erreurs dans la direction d'abattage, les difficultés d'estimation de l'envergure des branches mêlées à la canopée, la chute d'autres arbres et de lianes entraînés par l'arbre abattu.

L'effet négatif immédiat de l'abattage est généré par les décibels. La dispersion des abatteurs au sein de l'assiette de coupe crée des nuisances acoustiques simultanées dans plusieurs directions. La majorité des mammifères et des oiseaux fuit le bruit des tronçonneuses et des arbres qui s'effondrent, perceptible à plusieurs kilomètres aux alentours. Les vibrations du sol provoquées par la chute d'arbres atteignant plus de dix tonnes font fuir les reptiles et les animaux

Arbres endommagés par l'abattage. Photo Edin/Robin des Bois

terricoles. En s'enfuyant, les animaux se retrouvent souvent à proximité des populations humaines, surtout en zone de lisière. La sortie des grands mammifères hors de la forêt est redoutée par les villageois tant pour leurs plantations que pour leur sécurité personnelle.

Au printemps 1997, dans le district de Messok (Haut-Nyong), un groupe de 12 éléphants sortis d'un massif forestier exploité a été abattu par les agriculteurs. Un éléphanteau a été capturé mais n'a pas survécu. A proximité de Campo (Océan), deux éléphants ont été tués en octobre 97 dans les mêmes conditions. Les primates sont également abattus (cf. annexe n°7).

Accolées au Nord et à l'Est de la réserve de biosphère du Dja (Dja-et-Lobo et Haut-Nyong), les exploitations forestières Grumcam, R.Pallisco, S.E.P.F.C.O., C.B.B.T., S.A.B.E., E.F.S.C. et S.F.S. font fuir les animaux vers la réserve. Ils y entrent en compétition avec d'autres groupes, et il arrive dans ces circonstances, que les gorilles se battent jusqu'à la mort. Des groupes d'éléphants sont fragmentés, d'autres se retrouvent isolés dans des massifs forestiers cernés d'exploitations. Pour les responsables du projet Dja de l'U.I.C.N., un périmètre de protection doit être établi autour de la réserve. Selon leurs termes, si rien n'est entrepris "dans quelques années cette zone sera un zoo".

4.6. <u>les moyens mécaniques</u>

Selon les professionnels, l'exploitation d'une assiette de coupe ou d'une vente de coupe nécessite l'utilisation d'au moins un bulldozer, un débardeur et un chargeur. L'achat de ces engins représente un investissement de l'ordre de 400 à 500 millions de FCFA. Les engins utilisés sont en majorité de marque Caterpillar, dont les numéros de référence dans la gamme sont devenus des mots courants dans le vocabulaire forestier camerounais. On parle de "D6" ou "D7" pour évoquer les bulldozers, de "966" ou "980" pour les engins de reprise, de "528" pour les débardeurs. Les "528" munis de pinces à grumes pour le chargement sont appelés des "fourchettes".

En foresterie africaine, la puissance des engins est fortement sollicitée par le poids des arbres, la profondeur des ornières, la force de poussée demandée aux bulldozers lors de l'ouverture des routes, et les distances importantes qu'impliquent l'exploitation sélective.

Un “528”.Photo Bruno/Robin des Bois

Avec un parc de deux "966", deux "528" et trois bulldozers, la consommation de gasoil est de 1 500 litres/jour au chantier Grumcam visité, 4 000 litres/jour pour la quinzaine d'engins de la Forestière de Campo. La consommation d'huile de chaque moteur est d'environ 28 litres toutes les 100 heures. La pratique généralisée est de la vidanger en forêt. Dans l'exploitation Grumcam on peut estimer à environ 200 litres tous les 15 jours la quantité d'huile de vidange usagée dispersée dans l'environnement, plus de 400 litres tous les 15 jours pour la H.F.C./Forestière de Campo.

Ainsi plusieurs tonnes d'hydrocarbures par an sont répandues sur les terrains de chaque exploitation, imprégnant les sols ou rejoignant les cours d'eau sous l'action des pluies. Les fûts d'huile de vidange vides sont rincés et revendus ou donnés aux ouvriers. Ils sont aussi utilisés comme buses. (voir 4.4).

4.7. le débardage et la préparation

Le débardage d'un arbre commence par la coupe des branches - de 20 à 30% de la matière ligneuse -, qui sont abandonnées sur place. Il devient alors une grume. Un "528" se fraye un chemin au plus court à partir d'un layon pour accéder au site d'abattage. La distance parcourue varie de quelques dizaines de mètres à environ 500 m. En chemin, le "528" balaye sur son passage toutes les plantes et les jeunes arbres.

Puis la grume est arrimée à l'arrière de l'engin par une chaîne. Les nombreuses manoeuvres écrasent le sol et abiment d'autre arbres. La zone autour de l'arbre abattu est dévastée dans un rayon d'une dizaine de mètres. La grume est ensuite tractée vers un parc à bois provisoire, et l'engin retourne en chercher une autre. La distance du site d'abattage au parc à bois varie de quelques centaines de mètres à deux kilomètres.

Les accidents de débardage sont principalement provoqués par des fausses manoeuvres dans la conduite du "528", ou par des branches fouettant le conducteur de l'engin pendant le trajet.
Depuis le parc provisoire, la grume est emmenée par une "fourchette" vers un parc de préparation distant de quelques centaines de mètres.

Une équipe de préparation comprend une dizaine d'ouvriers : 2 tronçonneurs, 1 cubeur, un aide-cubeur et 5 ou 6 manœuvres. Le cubeur et son aide mesurent

Parc à bois de préparation en forêt primaire, concession Grumcam.
Photo Edin/Robin des Bois

le diamètre du grand bout et du petit bout de chaque grume, sa longueur, et en calculent le volume. Le cubeur donne ses instructions aux tronçonneurs pour débiter les grumes trop longues pour le transport, ou les parties mal conformées. C'est une fonction très qualifiée dans les exploitations alimentant une scierie. Si la grume a une conformation irrégulière, la plus belle partie est destinée à l'exportation sous forme brute, tandis que la seconde est réservée au sciage.

Il s'agit de choisir ces parties d'après les impératifs techniques (conformation de la grume, longueur minimum de sciage, diamètre maximum accepté en scierie) ou économiques (valeur des grumes et des sciages sur les marchés internationaux, différentiel de taxation à l'export entre grumes et produits transformés). Les grumes sont ensuite emmenées au parc principal "DF 10".

Le chef de chantier doit y enregistrer pour chaque grume sur le carnet officiel DF 10 l'essence, les diamètres du grand bout et du petit bout, la moyenne de ces diamètres, la longueur et le volume. Le numéro d'ordre de la grume dans la feuille journalière du carnet et les différentes estampilles légales sont alors reportées à la peinture à chaque bout de la grume. Celle-ci ne doit pas sortir du parc pendant 2 jours, afin d'être éventuellement vérifiée par les Eaux et Forêts lors d'une visite d'inspection.

Pour incorporer au stock un arbre coupé en sous-diamètre, la technique utilisée est de le déclarer comme petit bout d'une grume tronçonnée parce que trop longue pour être transportée. Un manœuvre peint le chiffre 1, 2 ou 3 sous le numéro de DF 10 de la grume pour indiquer si elle est entière, en 2 ou en 3 morceaux. On dit qu'elle est "par un", "par deux" ou "par trois". Chaque tronçon doit être marqué de façon identique.

Mais le diamètre d'un arbre coupé trop jeune équivaut au diamètre du petit bout d'un arbre mature. Il suffit de peindre un 2 ou un 3 sur la grume pour faire croire qu'il s'agit du petit bout d'un arbre adulte tronçonné pour le transport. La fraude peut être détectée par un examen des cernes qui révèlent l'âge de l'arbre, ou pour certaines essences par la présence de restes des contreforts à la base, mais l'examen de la grume doit être minutieux.

Parc à bois "DF 10", concession S.A.B.E. Photo Edin/Robin des Bois

Signification du marquage d'une grume

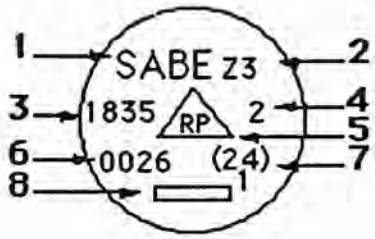

1. estampille du détenteur de la concession
2. zone de valeur fiscale
3. numéro de licence
4. numéro de l'assiette de coupe
5. estampille de l'exploitant
6. numéro de la page du jour de la coupe dans le carnet DF10
7. numéro de la grume sur la page du jour de coupe dans le carnet DF10. Le 1 indique qu'elle est entière, "par un"
8. éventuellement estampille de l'acheteur

Les accidents du travail sont fréquentses dans les parcs à bois. Le maniement des tronçonneuses, les mouvements brusques des engins-chargeurs, les piles de grumes peu stables, les conditions de travail amenant les opérateurs à se glisser entre les grumes, sont les principales sources d'accidents.

4.8. <u>les parcs à bois</u>

Utilisés pour le stockage et la préparation des grumes, les parcs à bois sont des éléments-clés dans la conduite d'une exploitation forestière. Dans une assiette de coupe, on distingue les parcs de stockage provisoire, où les engins de débardage amènent les grumes venant d'être coupées, et les parcs de préparation, où elles sont regroupées par des engins chargeurs pour être mesurées, marquées et éventuellement tronçonnées, ou traitées aux fongicides et insecticides avant leur sortie du chantier. C'est aussi dans ces parcs que les grumes "écrémées" car mal conformées, fendues ou pourries sont abandonnées. Chaque équipe gère de 3 à 5 parcs situés au bord des routes et au débouché de layons. De forme le plus souvent carrée, ce sont des coupes claires dont les dimensions varient de 30 à 50 m de côtés (de 0,1 à 0,4 ha).

L'activité qui règne dans les parcs à bois combine l'impact sonore sur la faune, l'arrachement de la couche fertile, le compactage du terrain par les engins et les grumes, et la pollution des sols par les pesticides et le gasoil utilisé comme diluant. La migration de ces polluants vers les eaux superficielles est favorisée par le lessivage pluvial du sol découvert.

Une fois préparées, les grumes sont chargées sur un camion pour être amenées au "parc DF 10 ", ou parc de rupture. Situé au débouché de la route principale d'exploitation, c'est le stockage principal avant expédition.

Il est le plus souvent clôturé de palissades et gardé. Le stockage se fait par grumes empilées de même essence. La gestion de ces stocks d'une quinzaine d'essences, parfois de plusieurs dizaines (H.F.C./Forestière de Campo), la distinction à opérer entre grumes destinées à l'exportation et grumes réservées au sciage local, les variations du marché, conduisent les exploitants à surdimensionner les parcs de rupture. La superficie des "parcs DF 10" visités varie de 5 à 10 ha déboisés et nivelés. Leur ouverture crée une fracture dans les massifs forestiers sans avoir fait l'objet d'étude d'impact environnemental.

Le "parc DF 10" est aussi le lieu d'implantation des baraquements de chantier, des magasins de pièces mécaniques, de peinture et de produits chimiques, du stockage de gasoil, et sert de garage aux engins.

La présence d'une ou de plusieurs cuves de 30 000 litres de gasoil sans dispositif de rétention, les stocks de produits chimiques et de peinture, les aires de réparation des engins font des grands parcs à bois des sites industriels. Mais la législation actuelle ne prend en compte que "les conditions de fonctionnement des industries de transformation des produits forestiers susceptibles de produire des déchets toxiques" (Décret 95/531 du 23/08/95 "fixant les modalités d'application du régime des forêts"). Les exploitations forestières ne faisant pas partie des industries de transformation, leurs parcs à bois ne relèvent pas de la législation et des réglementations applicables "aux déchets toxiques ou aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes".

Grumes de moabi. On distingue les coulures de pesticide et l'imprégnation du sol.
Photo Edin/Robin des Bois

4.9. les produits de traitement

L'usage délibéré de produits anti-parasitaires toxiques et persistants à base de lindane et de pentachlorophénol, qui font l'objet en Europe de restrictions d'usage ou d'interdiction, est d'autant plus dangereux que les substances vénéneuses sont formulées sur place ou au Nigeria, et ne sont pas encadrées en ce qui concerne l'application et la manipulation. On constate également l'utilisation de chrome et d'arséniate de cuivre dans plusieurs formulations. La nature cumulative de ces produits chimiques dans l'environnement est préoccupante. Nous avons remarqué l'utilisation de Xylamon, Zyclogil, Cryptogil DC6 et 6X, Topwood, Cérémul, et de Maxyl TSE.

Le produit le plus souvent employé pour le traitement du bois dans les parcs est le Cryptogil 6X. Il est appliqué par badigeonnage sur les bois blancs, et particulièrement sur l'ayous. L'exploitation Grumcam en consomme 100 l par mois, dilué à 50 % avec du gasoil. La H.F.C./Forestière de Campo pratique une dilution avec 75 % de gasoil, pour une consommation de 500 l par mois de Cryptogil. Ces dilutions sont empiriques, le fabricant conseille une proportion de 12,5 % de produit pour 87,5 % de diluant. Mais le lessivage des grumes par les pluies tropicales incite à dépasser les recommandations, et à multiplier les badigeonnages.

Les parcelles déboisées, les grumes et les déchets de bois attirent des myriades d'insectes. Plusieurs espèces d'oiseaux en quête de nourriture s'y retrouvent. En novembre et décembre, nous avons en particulier observé des colonies de martinets (*Apus spp.*) venus d'Europe sur les parcs à bois dans le département du Kadey et dans le Haut-Nyong. L'impact sur les populations d'oiseaux de la consommation d'insectes empoisonnés par les pesticides fait l'objet de recherches en Europe. En Afrique centrale ces recherches ne concernent que les produits utilisés en agriculture, et elles sont encore plus rares qu'en Europe.

Dans les scieries, les produits de traitement pour les bois blancs (ayous, fraké, niové...) sont en règle générale utilisés par trempage des débités. Pour les bois rouges (sapelli, moabi, tali...) on les applique en badigeonnant les bouts ou la longueur.

Coulures de Cérémul appliqué sur des chevrons, scierie R.Pallisco de Mindourou.Photo Edin/Robin des Bois

Les cuves de trempage ne disposent pas de parois doubles, ni de dispositif de rétention en cas de fuite. Sans dispositif de captage, les vapeurs sont en partie respirées par les opérateurs. Ils portent des gants et des bottes en caoutchouc, mais souvent ne supportent pas les masques dans la chaleur équatoriale. Des ouvriers les relèvent sur la tête. En sortie de cuve, les égouttures se répandent sur l'aire de manutention, puis sur les aires de stockage des fardeaux. Après plusieurs années de fonctionnement, ces zones constituent des "points noirs" pollués par des agents toxiques persistants. A la scierie Grumcam, le produit de trempage utilisé est le Maxyl TSE dilué avec 30 % d'eau. La consommation est de 800 l par mois. A la H.F.C./Forestière de Campo c'est le Cryptogil 6X, pour une consommation annoncée très inférieure, environ 600 l par an.

Les ouvriers badigeonnant les débités ne portent pas toujours de gants, pourtant disponibles. A la scierie R.Pallisco de Mindourou les masques utilisés étaient des masques anti-poussières, inefficaces contre les vapeurs. D'une façon générale, le produit est appliqué au pinceau sur les fardeaux de planches et de tasseaux posés à même le sol. Les coulures sont importantes. Le produit employé en badigeonnage est le Ceremul pur.
La scierie R.Pallisco de Mindourou et la H.F.C./Forestière de Campo en consomment environ 200 l par mois, la scierie Grumcam jusqu'à 400 l par mois. Comme dans les parcs à bois en forêt, l'utilisation régulière de produits fongicides et insecticides très toxiques imprègne les sols par coulures et égouttures. Les scieries sont souvent installées à proximité même ou dans les agglomérations, et les polluants peuvent rapidement contaminer les cultures, les nappes phréatiques ou les cours d'eau.

Les produits utilisés sont souvent de marque européenne (Bayer, Solvay, Seigneurie, Xylochimie...), mais il est possible d'acheter des imitations ou des mélanges "à la carte" à des chimistes locaux. A Douala, nous avons pu visiter un de ces ateliers de fabrication artisanale de produits de traitements du bois. Le propriétaire déclare être ingénieur en chimie et avoir travaillé plusieurs années dans une usine de Douala fabricant des produits phytosanitaires sous licence européenne. Il propose des imitations de Xylamon ou de Cérémul, et d'autres mélanges utilisables par badigeonnage, trempage, injection ou imprégnation. Il préconise pour les bois blancs des produits contenant jusqu'à 15 % de lindane. Le hangar de fabrication est attenant à sa maison. Installé au cœur d'un quartier densément peuplé, les conditions de sécurité y sont effrayantes. Des fûts de résines, des bidons de lindane sont disposés ensemble sous un auvent. Un

chaudron d'une centaine de litres d'huile de palme bouillonne sur un feu à proximité, destiné à la fabrication de savon. Une cuve aérienne d'environ 300 l de gasoil est à quelques mètres. L'ensemble du bâtiment est en bois. Pendant que nous discutons, l'huile déborde et s'embrase, des flammes de 2 m s'élèvent.
Le propriétaire se précipite sur un jet d'eau et parvient à maîtriser la situation en éteignant le feu de bois sous le chaudron. Seules les coulures d'huile s'étaient enflammées. Un incendie du stock de lindane, de résines et autres produits chimiques toxiques aurait eu des conséquences graves sur la santé des populations avoisinantes et du chimiste.

Selon le témoignage intuitif -qui reste donc à valider- d'un expert du CIRAD, toutes les menuiseries et meubles en bois tendre d'Afrique contiennent des teneurs résiduelles susceptibles d'être dangereuses. Certes les objets en bois ne se mangent pas mais les enfants peuvent les lécher, et la combustion disperse les vapeurs et les cendres.
Il est hélas évident que les parcs à bois de préparation et de regroupement dans toutes les concessions du Cameroun, les parcs à bois dans les ports du Cameroun et les parcs à bois dans les ports historiquement consacrés à cette activité en France et dans les autres pays d'importation sont des sols et sous-sols pollués, et contribuent à la contamination de l'environnement.

Les ouvriers procédant à l'application des fongicides et insecticides mélangés à du gasoil s'exposent par contact et inhalation des vapeurs à des dangers méconnus ou sous-estimés. L'utilisation répétée présente des risques d'intoxication chronique.
Les bidons et les fûts de pesticides vides sont rincés, puis revendus ou donnés aux villageois et aux ouvriers. On les retrouve ensuite sur tous les marchés du pays, utilisés pour stocker des produits alimentaires.

4.10. <u>les scieries</u>

La loi de 1994 "portant régime des forêts" impose au titulaire d'une convention d'exploitation la construction d'une unité de transformation. L'objectif affirmé par l'État est d'assurer un taux de 70 % de transformation locale, et d'interdire à terme l'exportation des grumes. Cette obligation est mal accueillie par la majorité des exploitants. Pour y répondre leurs investissements sont calculés au plus juste, et le taux officiel de transformation n'est pas atteint.

Scierie R.Pallisco de Mindourou (Haut-Nyong). Photo Edin/Robin des Bois

Selon la Banque Mondiale, sur les 2,8 millions de m^3 de grumes produites en 1996 au Cameroun 1,149 millions de m^3 ont été destinés à la transformation sur place, soit un taux de 43 %. Les scieries visitées fonctionnent avec des machines anciennes ou peu performantes, et les rendements-matières sont faibles. A l'exception de la H.F.C./Forestière de Campo qui nous a fourni des chiffres plus précis, les rendements annoncés par les exploitants sont des moyennes mensuelles. Ils donnent une indication sur les performances de l'outil industriel, mais ne font pas apparaître les différences de rendement-matière par essence.

La scierie R.Pallisco de Mindourou (Haut-Nyong) installée en 1996 est équipée de matériel d'occasion. La production mensuelle de débités est de 1 500 m^3 pour 4 600 m^3 de grumes entrées, soit un rendement moyen de 32 %. Les essences débitées sont principalement le tali (*Erythrophleum ivorense)*, le moabi (*Baillonella toxisperma*), et le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*). Environ 150 ouvriers y travaillent.

La scierie Grumcam de Mindourou (département du Kadey) a 35 ans. Son avenir est incertain car les concessions Alpicam et Grumcam dans son département d'implantation sont arrivées à expiration. Les deux nouvelles concessions exploitées depuis 1993 sont situées à 150 km, près de Yokadouma (Boumba-et-Ngoko). La société a programmé la construction d'une nouvelle scierie à Yokadouma, un investissement de 4 à 5 milliards de FCFA. Mais elle attend l'attribution officielle des U.F.A. par le MINEF pour engager les travaux. La scierie de Mindourou est équipée de machines anciennes demandant un surcroît de maintenance. Elle a produit en octobre 1997 -mois de forte activité- 1 750 m^3 de débités pour 6 000 m^3 de grumes entrées, soit un rendement-matière de 29 %. Elle emploie 170 ouvriers.

Les essences débitées sont en majorité le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) et l'ayous (*Triplochiton scleroxylon*). L'exploitant cite également le sipo (*Entandrophragma utile*), le bété (*Mansonia altissima*), l'iroko (*Milicia excelsa*), le doussié (*Afzelia pachyloba* et *Afzelia bipindensis*), l'assamela (*Pericopsis elata*), et le bossé (*Guarea cedrata* et *Guarea thompsonii*).

La scierie de la H.F.C./Forestière de Campo à Ipono (Océan) comprend deux lignes de production, l'une pour l'azobé (*Lophira alata*) créée en 1972, l'autre

Brûlage des rebuts de bois et déchets, scierie H.F.C./Forestière de Campo (Océan). On peut remarquer un fût de produit chimique au premier plan. Photo Bruno/Robin des Bois

pour les bois divers ouverte en 1986. La scierie azobé produit 2 600 m³ de débités par mois pour 6 500 m³ entrés, soit un rendement de 40 %.
Avec une production moyenne de 2 400 m³ par mois pour 8 000 à 8 800 m³ de grumes entrées, la scierie "bois divers" a un rendement de 27 à 30 % suivant les essences. Mais pour certaines essences à forte épaisseur d'aubier, comme le padouk, le rendement tombe à 12 %. L'aubier n'est pas accepté par les acheteurs européens. Le site emploie environ 200 ouvriers.

Le tali (ou elon, *Erythrophleum ivorense*), l'acajou de bassam (ou ngollon, *Khaya ivorensis*), le bilinga (ou akondok, *Nauclea diderrichii*), et le bibolo (ou bibolo afum buea, *Syzygium staudtii*; bibolo afum, *Syzygium rowlandii*; bibolo afum man, *Syzygium gueneense* et *Syzygium littoral*) représentent 70 % de la production. Le padouk rouge (ou mbel, *Pterocarpus soyauxii*), le fraké (ou limba, akom, *Terminalia superba*), le niové (ou m'bonda, *Staudtia kamerunensis*) et le pachyloba (ou doussié blanc, mbanga afum, *Afzelia pachyloba*) sont également débités.

Corollaire du faible rendement-matière, la gestion des déchets de bois est problématique. Les scieries produisent en moyenne 2 m³ de déchets pour 1 m³ de bois débité. Sous forme de sciures, d'écorces, d'aubiers, d'ébouttages, de parties fendues et de planches diverses, ils sont brûlés par tas sur des friches voisines.

A la scierie Grumcam le dépôt de résidus est ouvert au habitants du village, qui peuvent venir y récupérer planches, bois de feu et charbon. Les trois séchoirs pour les débités (capacité totale 160 m³) sont alimentés par des déchets d'ayous. La scierie produit environ 4250 m3 de déchets par mois.

A la scierie R.Pallisco le responsable du site fait livrer deux bennes par semaine de bois de feu au village de Mindourou. 3100 m3 de déchets sont produits en moyenne mensuelle.

Mais à la H.F.C./Forestière de Campo, le problème des déchets de bois est un grief principal pour les populations riveraines. La direction du site refuse de les donner, déclarant ne pas vouloir en payer le transport. On peut estimer entre 9 500 m³ et 10 300 m³ par mois le volume de bois brûlé. La société a tenté de sous-traiter la fabrication de charbon de bois, mais plusieurs tentatives se sont

soldées par des échecs économiques, par manque de débouchés locaux. L'absence d'industrie dans la région empêche de rentabiliser la production.

La majorité des scieries installées au Cameroun brûlent en permanence leurs déchets en plein air. Celles qui autorisent la récupération entretiennent néanmoins des feux sur leurs sites pour résorber les tas de sciures et de rebuts. Dans les provinces de l'Est et du Sud Cameroun, le seul exemple de valorisation industrielle des déchets de bois est celui de la scierie S.F.I.D. à Mbang (Kadey), qui produit du charbon de façon rentable.

Les scieries visitées sont alimentées en électricité par des groupes électrogènes. La consommation en gasoil est en moyenne de 1 000 l/jour sur les sites Grumcam et R.Pallisco, 2 000 l/jour à la H.F.C./Forestière de Campo.

5. La régénération

Au Cameroun, les expériences de régénération ou de reboisement sont insuffisantes. En 1995, le Ministre de l'Environnement et des Forêts estimait à 22 000 ha au total les surfaces replantées en zone forestière humide. L'organisme officiel chargé de leur planification et de leur suivi, l'Office National des Forêts (ONADEF) évoque le chiffre de 3 000 ha par an replantés. Selon le MINEF la déforestation au Cameroun avance au rythme de plus de 100 000 ha par an, plus de 120 000 ha pour la F.A.O. (Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture). Au regard de ces chiffres, les réalisations annoncées par l'ONADEF sur le terrain sont loin de compenser les pertes.

Les surfaces replantées sont faibles, et l'agroforesterie est l'unique alternative mise en pratique. Les parcelles forestières replantées le sont avec des caféïers, des cacaotiers, des hévéas, des palmiers à huile ou des fruitiers. Il ne s'agit donc pas d'une reconstitution des écosystèmes forestiers exploités, mais d'une substitution par des cultures de rente. Les cinq premières années, les surfaces demandent à être régulièrement débroussaillées pour permettre aux jeunes plants de grandir. Cet entretien est mal effectué, par manque de motivation et de moyens.
Quant à la replantation d'essences de bois d'œuvre dans les massifs exploités, elle n'est pas encore pratiquée. Les inventaires d'aménagement réalisés par

sondage, leur manque de fiabilité et l'absence d'inventaire en fin d'exploitation ne permettent pas d'évaluer l'état des peuplements résiduels.

Il n'y a pas de connaissances sur les interactions entre les milieux, les espèces végétales et les espèces animales en forêt équatoriale humide. Le directeur d'exploitation des concessions Grumcam et Alpicam (Boumba-et-Ngoko), dont 30 % des surfaces sont constituées de forêt primaire, nous le faisait remarquer : nul ne sait par exemple si une parcelle de sapelli peut être replantée d'ayous. Ce sont pourtant les deux essences les plus exploitées au Cameroun.

Les exploitants forestiers sont peu intéressés, voire même méfiants envers les activités de l'ONADEF. Une partie des taxes qu'ils versent à l'État sont destinées à cet organisme pour financer les actions de régénération. Mais en l'absence de réalisations concrètes dans les massifs exploités, les compagnies forestières ont l'impression que l'argent est détourné.

6. Les Autres Produits Forestiers

Sous cette appellation sont regroupées toutes les ressources forestières autres que l'abattage des arbres. Dans les régions de l'Est et du Sud du Cameroun, les Autres Produits Forestiers les plus cités par les populations sont l'huile de moabi (*Baillonella toxisperma*), les fruits du manguier sauvage (*Irvingia gabonensis*), le miel, le rotin, les noix de cola (*Cola pachycarpa* et *Cola lepidota*), le raphia (*Raphia spp.*), la gomme arabique, les plantes, écorces et animaux utilisés en pharmacopée traditionnelle, la chasse, la pêche, l'agroforesterie (plantains, cacao, manioc...). On peut ajouter les multiples lianes, feuilles, fruits, légumes, fibres, racines ou mousses utilisés par les Pygmées et les populations bantous. Une "Étude des produits secondaires végétaux de la forêt de Kompia (Cameroun)" publiée en septembre 1997 par l'Université de Gembloux et l'Herbier National du Cameroun identifie dans cette zone 70 espèces et 99 usages uniquement alimentaires ou pharmaceutiques.

La diversité de ces produits et leurs potentialités alimentaires, pharmaceutiques ou économiques sont encore peu développées. Le marché est informel. Les Pouvoirs publics manifestent peu d'intérêt pour ce secteur. Les investissements dans l'exploitation de ces ressources au Cameroun se sont focalisés sur un petit nombre d'espèces à forte valeur sur les marchés internationaux :

- L'écorce du mueri (ou alumty, *Prunus africana*) est surexploitée dans la province du Sud-Ouest pour ses propriétés dans le traitement d'affections de la prostate.
- Le *Nietum africana*, une plante légumineuse dont la distillation produit une liqueur exportée au Nigéria, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, subit également une forte pression.

- L'intérêt économique du rotin a été bien compris par certains cadres de la société R.Pallisco qui l'exploitent dans leur concession de Messamena (Haut-Nyong) en entrant en concurrence avec les populations locales dépositaires des droits d'usage des ressources forestières reconnus par la loi de 1994.

Pour les particuliers ou les sociétés, l'autorisation de collecter des "produits forestiers spéciaux" au sens légal est subordonnée à l'attribution d'un permis d'exploitation délivré de gré-à-gré par le Ministre chargé des forêts. Mais ces permis ne sont attribués sur une zone que pour une période d'un an non-renouvelable, ce qui incite à une collecte maximale et non-durable.

Les projets d'exploitation durable des A.P.F. au Cameroun sont surtout initiés par les O.N.G. et la coopération internationale. Les études et premières réalisations de l'association camerounaise C.E.D. pour la commercialisation du miel et de plantes médicinales récoltés par les Pygmées dans le département du Dja-et-Lobo sont encourageantes.

Le programme U.I.C.N./Dja intègre plusieurs actions visant à promouvoir la valorisation de l'huile de moabi, la structuration de la filière raphia, l'élevage du petit gibier, le développement de l'apiculture et l'éco-tourisme. Ce programme est réalisé avec l'assistance technique de la coopération néerlandaise (S.N.V.). La S.N.V appuie également les communautés villageoises voulant commercialiser des A.P.F. à travers ses programmes "Tropenbos" (Océan), "Soutien au développement durable à Lomié" (Haut-Nyong), et "Développement rural intégré Yokadouma/Mbang" (départements de Kadu et Boumba-et-Ngoko).

Dans le cadre du projet A.P.F.T., financé par l'Union Européenne, de "Mise en place de forêts communautaires en périphérie de la réserve de faune du Dja", un volet de recensement des Autres Produits Forestiers, d'études de marché et d'aide à la commercialisation est engagé.

Au Cameroun, la grande diversité des A.P.F. et leur potentiel économique constituent une alternative crédible à l'exploitation non-durable du bois d'œuvre. La collecte et la transformation de ces produits bénéficient plus en termes de travail et de revenus durables aux populations locales que l'extraction des grumes. La consolidation de cette filière est un impératif pour la conservation des forêts camerounaises et l'enracinement des activités rurales.

7. Les essences vulnérables

Depuis quarante ans au Cameroun, la méthode de coupe sélective revient à exploiter sur un mode intensif une quinzaine d'espèces d'arbres. La pression des coupes et des repasses sur des peuplements parfois isolés menace dès maintenant l'avenir à moyen terme de plusieurs espèces. Certaines d'entre elles sont indispensables au mode de vie actuel de populations Pygmées et Bantous. Toutes sont indispensables au maintien de la biodiversité des oiseaux, des reptiles, des mammifères, des amphibiens, des poissons, des insectes, des arachnides et des étages inférieurs de la flore. Dans l'état actuel des pratiques, les biodiversités sont considérées comme des co-produits forestiers et non comme des richesses écologiques à préserver.

- **L'assamela** (ou afrormosia, *Pericopsis elata*) : l'essence est classée en annexe II de la C.I.T.E.S. En 1997 sa coupe en sous-diamètre était massive. Cette augmentation du nombre d'arbres coupés trop jeunes est le signe de l'épuisement de la ressource. Un responsable d'exploitation d'une société européenne nous a affirmé abattre à 80 % des sous-diamètre. Sur le port de Kribi un lot de 400 grumes, toutes en sous-diamètre sauf 2, a pu être embarqué par un exploitant français avec la complicité d'agents des Eaux et Forêts et des Douanes. Au port de Douala, un haut responsable des Douanes nous a laissé consulter un dossier de contentieux portant sur la saisie en mai 1997 d'un lot de 1 479 grumes d'assamela, toutes en sous-diamètre. Ce lot homogène appartenait à une grande société française et était accompagné d'un "bon à embarquer" des Eaux et Forêts. Le cas de l'assamela éclaire le manque de rigueur des exploitants et des administrations du pays d'exportation et des pays d'importation.

- **L'ayous** (ou obéché, samba, *Triplochyton scleroxylon*) : c'est l'essence la plus exploitée au Cameroun. Elle est appréciée pour son bois tendre et son diamètre

imposant, qui la destinent au déroulage pour la fabrication de contre-plaqués très demandés en Europe. L'ayous représente à lui seul plus de 30 % des exportations de bois du Cameroun. Son exploitation est typique du gâchis de matière constaté dans la filière. Sa faible densité l'expose au pourrissement rapide et aux infestations d'insectes dès qu'il est blessé par l'abattage d'un autre arbre ou par une manœuvre d'engin. Les grumes stockées trop longtemps dans les parcs à bois pourrissent également et perdent leur valeur commerciale au bout de 40 jours, bien qu'elles aient été traitées en forêt.
Selon un exploitant, les ayous poussent souvent par deux, l'un étant d'un plus grand diamètre que l'autre. Lorsqu'on abat le plus gros le second est fréquemment blessé ou emporté avec. Blessé, il pourrit sur pied et ne se reproduit plus. Abattu, il est en sous-diamètre et donc en infraction. Il est alors intégré au stock de façon illicite ou abandonné sur place si son diamètre est trop faible ou sa conformation mauvaise.
L'ayous abrite dans ses feuilles des chenilles appelées minyos très appréciées par les Pygmées et certaines populations bantous.

La F.A.O. considère depuis 1991 que l'ayous requière des mesures de protection contre sa surexploitation en Afrique centrale. Mais il est toujours la principale essence d'exportation du Cameroun.

En 1990, 302 240 m^3 de grumes d'ayous ont été exportés, 351 704 m^3 en 1995, 380 977 m^3 en 1996. Avec l'intensification de l'activité forestière constatée par tous les professionnels en 1997 dans les régions de l'Est et du Sud, le volume exporté a atteint 481 931 m^3.

- **Le bubinga** (ou essingang, ebolkouane, *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia demeusei*) : ces deux essences exploitées sous la même appellation se distinguent par leur couleur, rouge pour le *G.demeusei*, rose pour le *G.tessmannii*. Le bubinga rose ou essingang est un arbre respecté par les Pygmées et les bantous dans tout le Sud du Cameroun. Arbre rare, isolé au milieu des autres essences forestières, il est appelé "le roi de la forêt", siège de la puissance traditionnelle. Il est "consulté" par les autorités et les sages des villages, qui tiennent un conseil autour de lui pour résoudre les problèmes de la communauté.
La coupe des bubingas est très mal acceptée par les populations, qui voient ainsi disparaître des repères socio-culturels majeurs. A Kongo (Haut-Nyong), la

population bantou s'est soulevée en juin 1997 après qu'un bubinga eut été coupé par la compagnie minière américaine GEOVIC.

En pharmacopée traditionnelle, le bubinga est utilisé pour soigner les hernies et les maux de reins. Il attire particulièrement les essaims d'abeilles, dans lesquels les Pygmées viennent récolter le miel.
En 1990, 4 537 m^3 de bubinga ont été exportés, 11 200 m^3 en 1995, 14 100 m^3 en 1996, principalement pour la fabrication de placages et de contre-plaqués. En Europe, le bubinga est beaucoup utilisé en lutherie pour réaliser le fond des guitares acoustiques. Le joaillier Cartier propose des montures de lunettes en bubinga rose.

- **L'ekop** : cette appellation générique commerciale recouvre au moins trente essences scientifiquement identifiées mais exploitées indifféremment sous ce nom au Cameroun.
Le flou de l'appellation est entretenu par la législation : alors que le décret du Premier Ministre du 17/09/96 "fixant les valeurs imposables des grumes" ne cite qu'un ekop (ou naga, ekaba, *Brachystegia cynometroides spp.*), l'arrêté du 30/07/97 du Ministre de l'Économie et des Finances "constatant les valeurs F.O.B. des essences pour le premier semestre de l'exercice 1997/1998" en identifie trois (ekop evene, *Brachystegia mildbreadii*; ekop goumbé, *Didelotia letouzeyi*; ekop naga, *Brachystegia cynometroides*).

La Direction des Forêts quant à elle, en recense trente dans sa liste "Les essences forestières du Cameroun" publiée en 1991 : ekop blanc ou alumbi, *Julbernardia seretii*; ekop mayo ou andoung brun, *Monopetalanthus microphyllus*; ekop A ou esson, goundou, *Stemonocoleus micranthus*; ekop B ou andoung rose, *Monopetalanthus letestui*; ekop C, *Lyosenera talbotii*; ekop D ou ngang, *Monopetalanthus longiracemosus*; ekop F, *Newtonia spp.*; ekop G, *Plagiosiphon gabonensis*; ekop GH, *Talbotiella batesii*; ekop I, *Plagiosiphon mulitjugus*; ekop J, *Plagiosiphon longitubus*; ekop beli ou awoura, *Paraberlinia bifoliolata*; ekop ribi ou ekaba, *Tetraberlinia bifoliolata*; ekop ngombé ou gombé, *Didelotia letouzeyi*; ekop zing ou gombé zing, *Toubaouate brevipaniculata*; ekop naga akolodo, *Brachystegia eurycoma*; ekop naga ou naga, *Brachystegia cynometroides*; ekop évène ou naga parallèle, *Brachystegia mildbreadii*; ekop nganga ou okomlo, *Cynometra hankei*; ekop ékusak ou ékoussek, *Gilbertiodendron brachystegioides*; ekop ewolet, *Plagiosiphon emarginatus*; ekop léké, *Brachystegia zenkeri*; ekop tani,

Cryptosepalum staudtii; ekop ngombé à grandes feuilles, *Didelotia africana*; ekop ngombé mamelle, *Didelotia unifoliolata*; ekop mfang, *Librevillea klainei*; ekop naga nord-ouest, *Brachystegia kennedyi*; ekop andingding ntuma, *Eurypetalus batenii*; ekop nkan, *Hymenostegia talbotii*; ekop ribi à petites feuilles, *Tetraberlinia polyphylla.*

Sur le terrain, ces essences ne sont pas identifiées séparément dans les inventaires d'exploitation.Une fois abattues elles sont regroupées et exportées en grumes sous le nom générique d'ekop. Rares sont les professionnels forestiers ou agents de contrôle à savoir toutes les identifier. Un cadre expatrié travaillant depuis trente ans dans la foresterie au Cameroun nous a affirmé en reconnaître une vingtaine et ne pouvoir citer qu'un seul professionnel capable d'identifier les trente espèces. Cette lacune d'expertise sur "l'ekop" dans toute la filière ne permet pas d'évaluer l'impact de l'exploitation sur l'état des peuplements de chaque espèce et leurs capacités de régénération. Exploité de façon intensive depuis 1994/1995 au Cameroun, l'ekop fait partie des "essences à promouvoir" dans l'exercice 1997/1998, selon le Ministère de l'Économie et des Finances. C'est un bois de déroulage exporté vers l'Asie du Sud-Est et la Turquie. La société malaise Shimmer et la thaïlandaise Socathaï sont spécialisées dans l'exploitation de l'ekop, mais la majorité des exportations vers l'Asie sont faites par des sociétés européennes. Entre 1995 (22 256 m^3) et 1996 (46 687 m^3) le cubage exporté a plus que doublé, faisant entrer "l'ekop" dans la liste des 10 essences les plus exploitées au Cameroun. La forte activité des sociétés forestières asiatiques dans le pays jusqu'en novembre 1997 (début de la tourmente financière en Asie du Sud-Est) et le développement général de l'exploitation dans les provinces du Sud et de l'Est ont amplifié les coupes d'ekop. Au port de Kribi, il est devenu le principal marché d'exportation de bois depuis fin 1996.

- **Le moabi** (ou adjap, makoré, douka, *Baillonella toxisperma*) : C'est un arbre crucial pour les populations Pygmées et bantous du Sud-Est Cameroun. Ses fruits sont très appréciés et leurs noyaux renferment une amande qui, une fois pressée, produit l'huile de karité, seule huile alimentaire disponible en milieu forestier. L'écorce du moabi est utilisée comme remède traditionnel contre les maux de dos, de dents, et contre les hémorroïdes. C'est de plus un arbre important dans les rapports qu'entretiennent les Pygmées avec la forêt : réduite en poudre, l'écorce permet selon eux de se rendre invisible pour la chasse.

Les impératifs de protection de cette essence sont maintenant bien connus depuis la publication en mai 1994 par la coopération néerlandaise (S.N.V.) d'une "Étude sur l'utilisation de l'arbre moabi dans l'Est-Cameroun". Les peuplements de moabi sont de faible densité (0,01-0,08 arbre/ha), sa croissance en diamètre est lente (0,4-1,3 cm/an) et son âge de maturité tardif (50-70 ans). Sur une période de dix ans la récolte des fruits et l'extraction de l'huile de karité à partir d'un moabi est plus rentable économiquement que la coupe du même arbre. Vendue en 1997 1 500 FCFA le litre dans la région de production, 3 000 FCFA à Yaoundé, l'huile de karité est un produit forestier de grande valeur. Elle peut se conserver pendant près de deux ans et constitue ainsi une forme d'épargne pour les habitants des zones forestières.

C'est un arbre très grand -jusqu'à 60 m de haut et 5 m de diamètre- émergeant au dessus de la canopée, qui fait la fierté des villages proches et constitue un point de repère important dans les rapports socio-culturels.
La coupe d'un moabi géant en 1997 par la société SOLET à proximité du village bantou de Bareko (Haut-Nyong) a été vécue par les habitants comme une atteinte directe à leur paysage et à leur mode de vie. Les dégats causés aux plantations par le débardage de la grume ont encore ajouté au ressentiment.

Des droits d'usages pour la récolte des fruits et des délimitations traditionnelles entre villages sont brusquement annulés par la coupe de certains moabis, sans aucune concertation avec les habitants. Autour du village de N'koléon (Océan), seuls 4 moabis sur 50 ont été préservés de la coupe, sans que les habitants n'aient été consultés sur leurs besoins réels. La loi interdit en principe la coupe des moabis dans un rayon de 5 km autour des villages. Mais elle est ouvertement violée par certains exploitants sans donner lieu à des poursuites.

Au printemps 1997 à Moangué (Haut-Nyong), les Pygmées Baka ont vu la société SOLET dépasser de 2 km les limites de sa vente de coupe et venir abattre trois moabis derrière leur village. La société SOLET est un sous-traitant de R.Pallisco, qui lui rachète moabis et sapellis par ventes de gré-à-gré. La société R.Pallisco s'est faite une spécialité de l'exploitation du moabi au Cameroun. C'est une filiale du groupe Pasquet, qui fabrique et distribue en France portes et fenêtres en moabi. En 1990, 19 921 m^3 de moabi ont été exportés du Cameroun, 40 937 m^3 en 1995, 29 964 m^3 en 1996, 31 876 m^3 en 1997.

- **L'iroko** (ou abang, *Milicia excelsa*) : considéré comme vulnérable par la F.A.O. depuis 1986, il fait partie des essences les plus exploitées au Cameroun. En 1990, 29 677 m^3 d'iroko en grumes ont été exportés, 64 500 m^3 en 1995, 57 300 m^3 en 1996, 60 657 m^3 en 1997, principalement à destination de l'Europe. Plusieurs professionnels du secteur forestier au Cameroun ont remarqué depuis 4 à 5 ans un accroissement des infractions au D.M.E. pour l'iroko.
Un agent de contrôle du port de Kribi nous a cité le chiffre de 50 % de grumes en sous-diamètre sur certains lots d'iroko. L'écorce d'iroko est utilisée en infusion pour soigner la toux.

- **Le tali** (ou elon, *Erythrophleum ivorense*) : ce bois dur est la quatrième essence en volume exploitée au Cameroun. En 1990, 43 316 m^3 de tali ont été exportés, 71 700 m^3 en 1995, 93 000 m^3 en 1996. C'est un arbre ayant des vertus médicales et mystiques pour les populations : son écorce réduite en décoction est un antiseptique externe, et sa fumée chasse les mauvais esprits. Sa sève toxique est parfois utilisée comme poison.
Dans les scieries sa sciure est agressive pour les voies respiratoires, "ça bombarde" disent les ouvriers. Les conséquences d'une exposition prolongée ou chronique à la sciure de tali sont inconnues.

Une essence appelée localement **popelli** (district de Mindourou, Haut-Nyong) est parfois coupée par confusion avec le tali. Nous en avons remarqué deux grumes refusées à la scierie R.Pallisco de Mindourou. Selon le responsable du site, cette confusion n'est pas rare. Le popelli n'étant pas une essence commerciale, ces grumes sont utilisées dans la fabrication des ponts en forêts, ou abandonnées.

- **Le sapelli** (ou assié, *Entandrophragma cylindricum*) : ce bois rouge est massivement exploité au Cameroun. Avec 157 686 m^3 en 1990, 190 427 m^3 en 1995 et 151 769 m^3 en 1996, les exportations de sapelli sont les secondes en volume après celles d'ayous. Comme pour l'iroko, plusieurs professionnels ont noté depuis quelques années l'augmentation des abattages de sapellis en sous-diamètre. Le World Conservation Monitoring Centre (W.C.M.C.) considère depuis 1991 le sapelli comme menacé par son exploitation intensive.
Les populations dans l'Est du Cameroun consomment une chenille vivant sur le sapelli.

- **L'ébène** (ou mévini, *Diospyros crassiflora*) : la plus chère des essences camerounaises subit un trafic illégal intensif. A Nanga Eboko par exemple (Haute-Sanaga), deux propositions de vente d'ébène brut coupé clandestinement nous ont été faites en quelques heures. Un morceau d'environ 55 kg était annoncé au prix de 250 000 FCFA, et des quantités plus importantes étaient disponibles à un prix non fixé. Au Cameroun, l'ébène nécessite un permis spécial pour l'exploiter. Travaillé et commercialisé dans les mêmes magasins que l'ivoire, les sources d'approvisionnement sont en effet très proches. Comme le braconnage de l'éléphant, l'abattage clandestin d'ébène est souvent effectué grâce aux renseignements des prospecteurs, ou réalisé directement par eux. Avec la dégradation du niveau de vie de la population camerounaise depuis le début des années 90, le braconnage d'ébène s'est lui aussi amplifié. L'ébène est menacé dans au moins un ou deux pays du continent africain, selon le W.C.M.C.

- **L'acajou** : c'est une appellation commerciale regroupant quatre essences africaines utilisées comme bois d'ébénisterie, dont trois sont présentes au Cameroun : l'acajou à grandes feuilles (ou Ho mangona, dain, *Khaya grandifoliola*), l'acajou blanc (ou mangona, *Khaya anthotheca*) et l'acajou de bassam (ou ngollon, *Khaya ivorensis*). C'est ce dernier qui est le plus exploité. 27 271 m^3 "d'acajou" ont été exportés en 1990, 12 600 m^3 en 1995, 13 300 m^3 en 1996. L'acajou de bassam est considéré par le W.C.M.C. comme menacé dans au moins un ou deux pays d'Afrique. L'inscription d'un acajou Sud-Américain (*Swieteinia macrophylla*) à l'annexe II de la CITES a été proposée en 1997 lors de la session d'Harare (Zimbabwe). Cette première mesure de conservation a été rejetée, mais la pression des associations internationales de protection de l'environnement et la sensibilisation de l'opinion publique occidentale à l'appellation "acajou" ont amené les exploitants forestiers en Afrique et les réseaux de distribution du bois tropical à modifier leur stratégie de marketing pour cette essence.
Le mot "acajou" est souvent remplacé par ses appellations locales inconnues du public. Au Cameroun, les exploitants préfèrent utiliser le terme "ngollon". En France, il est par exemple commercialisé sous l'appellation "kaya" par la société Marotte, filiale du groupe Rougier très présent dans la foresterie au Cameroun.

- **Le doussié** : on distingue le doussié blanc (pachyloba ou mbanga afum, *Afzelia pachyloba*) et le doussié rouge (ou mbanga, *Afzelia bipindensis*). Ces

deux essences ont une croissance lente et des peuplements de faible densité à l'hectare. Leur utilisation est récente en Europe, où ils sont surtout proposés en placages et en mobilier comme les chaises de la Bibliothèque de France. En 1990, 977 m^3 de pachyloba ont été exportés, 7 009 m^3 en 1996. Les exportations de doussié rouge étaient de 18 227 m^3 en 1990, 11 344 m^3 en 1996.
Un agent des Eaux et Forêts en poste à Campo (Océan) et un officier des Douanes du port de Douala nous ont signalé avoir constaté en 1997 une augmentation du nombre de doussiés abattus en sous-diamètre.

8. Les villes et villages forestiers

Dans les régions de l'Est et du Sud Cameroun, l'avancée de l'exploitation forestière coïncide avec l'arrivée d'ouvriers, de commerçants, de transporteurs routiers et de leurs familles. Ils s'installent dans les villages existants ou dans les camps créés autour des scieries par les exploitants. Lorsqu'un massif forestier est ouvert à l'exploitation, les concessions attribuées se juxtaposent les unes aux autres. Chaque concession emploie plusieurs centaines d'ouvriers : une équipe d'exploitation compte 70 à 80 personnes, plusieurs équipes peuvent être à l'œuvre en même temps, et chaque scierie compte au moins 150 ouvriers. Beaucoup vivent sur place avec leur famille. En quelques années la densité de population augmente considérablement dans les villes et villages en périphérie des exploitations.

- L'exemple de Yokadouma, préfecture du département de Boumba-et-Ngoko, est frappant. En 1995, cinq sociétés forestières y étaient établies. En 1997, treize sociétés sont enregistrées à la Direction départementale des Eaux et Forêts.
En 1978, le recensement de la population dénombrait environ 5 000 habitants à Yokadouma. En 1997, près de 20 000 personnes y vivent selon la municipalité. La ville et son arrondissement ne sont plus autosuffisants alimentairement.

Les plantations de manioc et de plantains s'étendent le long des routes gagnées sur la forêt. La faune du massif forestier primaire distant d'une cinquantaine de kilomètres est massivement braconnée. Pourtant l'approvisionnement doit être complété par des importations de vivres des départements voisins, ou de Yaoundé et Douala. Le coût de la vie augmente, les prix de certaines denrées de base sont supérieurs à ceux pratiqués dans la capitale.

L'arrivée des ouvriers forestiers et de leurs familles n'a pas été anticipée par la municipalité et la préfecture. Devenue la base principale de l'exploitation forestière dans l'Est du Cameroun et le point de passage de la majorité des grumiers venant de République Centrafricaine (RCA) et du Nord-Congo, Yokadouma est surnommée "l'Eldorado de l'Est". L'urbanisation est chaotique, nouvelles habitations et boutiques construites en matériaux précaires (chutes de planches, tôles, conteneurs...) se juxtaposent sans voirie ni adduction d'eau. Les rues de la ville sont creusées par le passage incessant des grumiers, près d'une centaine par jour en saison sèche. Devant la mairie de profondes ornières ralentissent le trafic. Un pont endommagé par un grumier en 1995 n'a toujours pas été reconstruit. Pourtant les taxes versées par les exploitants se sont fortement accrues : en 1995 le budget municipal était de 80 millions de FCFA, en 1997 il approchait les 500 millions de FCFA. Mais les réalisations se font attendre.

Le centre ville appelé "marché mondial" est le lieu d'intenses trafics : de l'ivoire, des diamants, du mercure nous ont été proposés. La prostitution est très répandue. Selon des témoignages de personnels de santé, les taux de maladies sexuellement transmissibles et de sida parmi la population seraient en forte progression dans l'arrondissement de Yokadouma. Aux alentours de la ville, ces maladies se propagent dans les villages Bantous et Pygmées.

- A proximité des scieries, les villages dépendent directement de l'activité de l'exploitation. A Mindourou par exemple (3 000 habitants, Haut-Nyong), la scierie R.Pallisco est le seul employeur. La société a construit deux écoles, plus d'une cinquantaine de bungalows en bois pour ses ouvriers, la maison du chef de district, la maison du maire, la gendarmerie. L'arrivée des ouvriers et de leurs familles -près de 600 personnes en tout- a amplifié le braconnage et fait monter les prix des denrées. Un lièvre valait 400 à 500 FCFA avant l'ouverture de la scierie en 1996, il coûte maintenant 1 500 FCFA. La société forestière facilite le braconnage dans sa concession par le prêt de véhicules. Selon le responsable d'une O.N.G. travaillant dans le département, "la ville vit au gré des humeurs de R.Pallisco". Un ouvrier renvoyé de la scierie perd aussi son hébergement. La connivence de la direction du site avec les autorités locales permet un fort contrôle social. Nous avons rencontré le chef du personnel de la scierie avec le chef du village, le chef de district et le commandant de gendarmerie.

Mindourou est en bordure d'une route du réseau national, ce qui permet aux habitants d'être desservis par des mini bus privés qui assurent le transport entre les villes.

Pour les villages d'ouvriers enclavés dans la forêt, seules les routes d'exploitation les relient avec l'extérieur. Les transports de personnes ou de marchandises dépendent alors de la volonté des chauffeurs de grumiers ou des consignes de la direction.

9. Le braconnage

Deux raisons principales ont fait exploser le braconnage au Cameroun depuis le début des années 90 :

- L'avancée du front de l'exploitation forestière dans les régions du Sud et de l'Est, particulièrement riches en biodiversité.

- La dégradation continue du niveau de vie de la population depuis l'entrée en application du Plan d'Ajustement Structurel du F.M.I. en 1992, et la dévaluation du franc CFA en 1994.

Le braconnage est la part d'ombre de l'exploitation forestière. Dès la phase d'inventaire, les prospecteurs détectent la présence des espèces animales, estiment le nombre d'individus et repèrent leur localisation. S'ils ne braconnent pas eux-mêmes, les renseignements qu'ils recueillent leur permettront d'être rémunérés comme informateurs ou comme guides par les braconniers.

L'ouverture des routes principales et secondaires d'exploitation favorise l'accès aux massifs forestiers et permet l'évacuation des dépouilles par les véhicules. Les layons facilitent la pénétration en forêt profonde. La complicité des chauffeurs de grumiers assure le transport du gibier vers les villes.

L'arrivée en zone forestière de centaines de personnes, ouvriers et familles, crée une demande alimentaire forte et soudaine qui déstabilise le marché local. Parmi les familles des ouvriers, certains se spécialisent alors dans le braconnage. Les ouvriers prennent un crédit auprès d'eux jusqu'à la prochaine paye. En règle générale les exploitants ferment les yeux sur le braconnage dans leurs

Cercopithèque "à queue rouge" (*Cercopithecus erythrotis*) et singe-magistrat (*Cercopithecus preussi*), en vente au bord d'une route.Photo Edin/Robin des Bois

concessions. Certains le facilitent même en prêtant des véhicules (cf. annexe n°8), ou en aidant les braconniers à s'installer dans le village.

Mais d'autres sont conscients de la mauvaise image de marque que le braconnage fait peser sur toute la filière. Le directeur d'exploitation des concessions Grumcam et Alpicam dans le Boumba-et-Ngoko nous a affirmé avoir confisqué plusieurs fusils et licencié deux ouvriers qui chassaient pendant le service. Il tente d'interdire aux chauffeurs le transport d'animaux sur les grumiers, mais le recours à la sous-traitance dilue les responsabilités.

Les espèces les plus braconnées sont :

- Les primates, dont les forêts équatoriales camerounaises sont particulièrement riches (29 espèces recensées). Les cercopithèques "à queue rouge" (*Cercopithecus erythrotis*) et "magistrat" (*Cercopithecus preussi*) sont les plus courants, en vente le long des routes de l'Est et du Sud environ 2 500 FCFA pièce, 5 000 FCFA à Yaoundé (les prix cités dans ce chapitre ont été relevés sans marchandage). Les spécialistes des primates de l'U.I.C.N. et de la Commission de Sauvegarde des Espèces les classent comme "très vulnérables" ou "en danger" depuis 1986 et 1988. Les gorilles (*Gorilla gorilla*), les chimpanzés (*Pan troglodytes*), les mandrills (*Papio Mandrillus sphinx*) font aussi l'objet d'une intense pression de chasse, mais leur commerce est clandestin. Ces grands primates sont classés en annexe I de la C.I.T.E.S., qui interdit toutes transactions commerciales internationales.
On les retrouve au menu des restaurants (600 FCFA le morceau de gorille à Yokadouma), ou en trophées à Yaoundé (10 000 FCFA le crâne). Les jeunes gorilles et chimpanzés vivants font l'objet d'un trafic d'exportation, via le Nigeria, vers l'Asie du Sud-Est. Le prix d'un jeune spécimen acheté aux braconniers serait de 50 000 FCFA.

Au village de Nazareth (Océan) les habitants ont vu 5 jeunes chimpanzés et 2 jeunes gorilles capturés par des braconniers pendant l'année 1997. En bordure nord-est de la réserve de biosphère du Dja (Haut-Nyong), les concessions R.Pallisco et S.A.B.E. sont des hauts lieux du braconnage, en particulier de chimpanzés et de gorilles.

- Les pangolins (*Manis spp.*) et les porcs-épics (*Histryx cristata*) sont courants. Capturés par piégeage, les porcs-épics subissent une pression accrue à cause de

Varan (*Varanus exanthemathicus*), cercopithèque à queue rouge (*Cercopithecus erythrotis*), pangolins (*Manis spp.*), porc-épic (*Histryx cristata*) et autres animaux en vente au marché Mvog-Bi, Yaoundé.Photo Bruno/Robin des Bois

l'introduction récente des câbles d'acier qui permettent de réaliser des pièges plus efficaces. Il est estimé que 30 % des animaux piégés ne sont pas ramassés à temps et pourrissent en forêt. Les pangolins sont capturés par piégeage ou collecte directe. Ce sont des animaux craintifs, qui se roulent en boule en présence d'un danger. Leur écailles n'étant pas piquantes, il suffit de les ramasser à la main. Pangolins et porcs-épics sont très souvent proposés sur les marchés locaux (environ 1 000 FCFA pour un pangolin, 2 000 FCFA pour un porc-épic) et à Yaoundé ou Douala (environ 2 500 FCFA et 5 000 FCFA).

Le pangolin géant (*Manis gigantea*) est chassé au fusil. Ses écailles font l'objet d'un trafic en direction de l'Asie du Sud-Est, où on leur prête des vertus médicinales. Dans la réserve de faune de Campo (Océan), un groupe de cinq braconniers comprenant un gendarme a été intercepté par les habitants du village de N'koélon en mai 1997. Ils étaient en possession, parmi une trentaine de dépouilles d'animaux divers, d'un pangolin géant.
Les pangolins sont classés en annexe II de la C.I.T.E.S. Ce classement assujetti le commerce international à la délivrance de permis d'exportation et d'importation.

- Les reptiles sont aussi braconnés. Au marché Mvog-Bi de Yaoundé, le varan (*Varanus exanthemathicus*) vivant est proposé à 12 000 FCFA, 6 000 s'il est mort. Il est classé en annexe II de la C.I.T.E.S. Les tortues terrestres (espèces non identifiées) sont annoncées à 6 000 FCFA. Dans les restaurants les plats de boas, pythons, vipères, iguanes ou crocodiles sont proposés autour de 4 000 FCFA. A Kribi (Océan), python et crocodile valent 2 000 FCFA le plat.
Les peaux de pythons, boas, iguanes, varans et crocodiles sont utilisées dans la maroquinerie artisanale. La graisse de boa est utilisée pour les massages. Les têtes de vipères et morceaux de peau de boa font partie de la pharmacopée traditionnelle.

- L'éléphant de forêt (*Loxondonta africana cyclotis*) est très menacé par l'extension de l'exploitation forestière dans l'Est et le Sud du Cameroun et par le braconnage. Sa viande est commercialisée (700 FCFA le morceau de trompe à Yokadouma), sa peau est utilisée en pharmacopée traditionnelle (1 000 FCFA le morceau à Yaoundé). Mais c'est une viande rare en ville : les dépouilles sont le plus souvent abandonnées en forêt par les braconniers professionnels après avoir scié les défenses.

Le marché de l'ivoire s'était fortement ralenti au Cameroun à la suite du classement de l'éléphant en annexe I de la C.I.T.E.S. en 1989. Depuis son déclassement en annexe II en juin 1997, et bien que le Cameroun ne fasse pas partie du groupe de pays africains autorisés à reprendre en 1999 les exportations sous conditions vers le Japon, l'éléphant est de nouveau chassé.
A Yaoundé des paires de défenses de 15 cm de long au prix annoncé de 50 000 FCFA, 30 cm 150 000 FCFA, 50 cm 220 000 FCFA, 60 cm 250 000 FCFA, sont disponibles au marché artisanal place John F.Kennedy. A Douala, une paire de défenses pesant 55 kg nous a été proposée au prix de 2,5 millions de FCFA. A Yokadouma, le poste forestier a dressé en 1997 trois procès-verbaux pour "détention illégale de pointes". Mais ce chiffre ne reflète en rien la réalité : à quelques centaines de mètres dans le centre-ville, la trompe est au menu des restaurants, le prix d'une chasse clandestine à l'éléphant est de 5 millions de FCFA, et l'ivoire est proposé dans les arrière-salles des bars.

La technique utilisée pour contourner l'interdiction d'importation en Europe est simple : une facture d'origine datée d'avant 1989 est proposée par les vendeurs pour l'ivoire brut comme pour les objets d'artisanat. Selon un commerçant de Douala bien établi dans la filière ébène et ivoire, le déclassement en annexe II de l'éléphant en juin 97 a eu un impact immédiat : "J'ai eu beaucoup de commandes cette année. Avec la suppression de l'interdiction ça repart beaucoup vers le Sud-Est asiatique, et même vers l'Europe. J'ai eu plusieurs commandes de France et d'Italie".

- L'ivoire d'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) est également braconné.
A Douala, on trouve des dents sculptées à 1 000 FCFA pièce.

- La panthère (*Panthera pardus*) et le chat doré (*Felis aurata*) sont chassés pour leur fourrure. En 1997, les habitants du village de N'koélon (Océan) ont été témoins de la sortie clandestine de trois panthères de la réserve de faune de Campo par des braconniers. A Douala, une peau de jeune panthère (environ 40 cm de long) était proposée pour 20 000 FCFA par un marchand ambulant à l'entrée du Foyer des Marins. *Panthera pardus* est classée en annexe I de la C.I.T.E.S.

- Les antilopes de forêt (*Cephalophus spp.*), les buffles de forêt (*Syncerus caffu manus*), les potamochères (*Potamochoerus porcus*), les civettes (*Viverra*

civetta) sont également commercialisées sous forme de viande sur les marchés et dans les restaurants en zone forestière ou à Yaoundé.

- Les perroquets "gris du Gabon" (*Psittacus erithacus*), sont inscrits en annexe II de la C.I.T.E.S. Ils font l'objet de captures illégales et sont exportés vers l'Amérique du Nord et l'Europe. En France, un regain de mode sur les perroquets se remarque à travers les petites annonces dans les journaux gratuits. La majorité sont des *Psittacus erithacus*. Au Cameroun, le "gris du Gabon" appelé aussi "queue rouge" est proposé entre 15 000 et 20 000 FCFA pièce à Yaoundé ou Douala. De faux certificats d'exportation C.I.T.E.S. sont disponibles auprès des vendeurs.

Les perroquets "gris du Gabon" vivent en colonies dans les clairières en forêt équatoriale. Ils sont capturés au filet pendant la saison sèche, de janvier à mars. Le prix d'achat au piégeur par un grossiste est de 1 000 à 1 500 FCFA pièce. Leurs captures par des professionnels sont citées par les populations comme une conséquence de l'ouverture des massifs par les routes forestières.

En 1994 à Campo, un braconnier a été arrêté avec 94 "gris du Gabon" dans son véhicule. A Kribi un pick-up contenant près de 200 "queues rouges" a été remarqué en 1995 par plusieurs témoins. En 1996, un réseau d'exportation clandestin à partir de l'aéroport de Douala a été découvert lors de l'arrestation d'un braconnier à Campo. Il était en possession de 30 "gris du Gabon". Des captures seraient organisées dans la concession R.Pallisco de Messamena (Haut-Nyong). A Yokadouma, l'antenne de la coopération néerlandaise (S.N.V.) remarque une augmentation du trafic de perroquets depuis l'ouverture des nouvelles exploitations forestières.

10. Le transport

10.1. le réseau routier national

Depuis l'entrée en application du Plan d'Ajustement Structurel en 1992, l'État camerounais n'entretient quasiment plus le réseau routier. Les budgets d'investissement, de fonctionnement, et le nombre de fonctionnaires du Ministère des Travaux publics ont été réduits. Dans les Directions Départementales, les engins (bulldozers, niveleuses, camions...) sont immobilisés,

Accident de grumiers sur la route de Yokadouma à Garigombo. Les grumes au premier plan ne portent aucune identification légale. Photo Edin/Robin des Bois

faute de carburant et de pièces détachées. Le manque d'entretien des routes est aggravé par l'accroissement continu du trafic de grumiers et par les infractions au règlement des transports qui sont courantes.
- Les routes non-goudronnées représentent la majorité du réseau. La latérite des chaussées est peu praticable : en saison sèche ses grains sont dérapants, en saison des pluies elle se transforme en boue. Les pneus des grumiers creusent de profondes ornières, qui deviennent rapidement des bourbiers. Des "barrières de pluie" interdisent théoriquement aux camions le passage sur certains tronçons. Mais il suffit aux chauffeurs de payer les fonctionnaires de garde pour pouvoir passer. Les chauffeurs de grumiers que nous avons interrogés nous ont cité le chiffre de 1 000 à 2 000 FCFA pour franchir une barrière de pluie.
En 1997, la recrudescence de l'exploitation forestière au Cameroun s'est traduite sur les routes par un trafic de grumiers à peine ralenti en saison des pluies. A titre d'exemple entre février et juin 20 000 grumes par mois en moyenne ont été exportées par le port de Douala. Chaque grumier transporte 5 à 7 grumes. En considérant une moyenne de 6 grumes par remorque, plus de 3 300 rotations de grumiers sont nécessaires rien que pour ce port.

L'état général du réseau s'en est durement ressenti : dans la province de l'Est, le tronçon de route reliant Yokadouma à Garigombo draine tout le transport de bois en provenance de République Centrafricaine, du Nord-Congo et du département de Boumba-et-Ngoko. En juin 1997, la distance (80 km) s'effectuait en un peu plus d'une heure. En novembre après la saison des pluies, le même segment demandait plus de deux heures pour être franchi, à cause des ornières et des bourbiers créés par les grumiers.

La route nationale 1 qui relie Bertoua (Lom-et-Djérem) à Yaoundé est l'axe principal d'évacuation des grumes vers le port de Douala. Elle est très dégradée car elle a été empruntée en 1997, même en saison des pluies, par tous les camions en surcharge voulant éviter le pèse-essieux obligatoire sur l'axe Ayos (Haute-Sanaga)-Yaoundé.

La multiplication des transports et l'aggravation de l'état des chaussées depuis 1997 provoquent une augmentation des accidents. Sur l'axe Yokadouma-Garigombo, nous avons rencontré trois grumiers accidentés et cinq complètement embourbés sur 80 km. Sur la nationale 1 entre Nanga Eboko (Haute-Sanaga) et Yaoundé (160 km) par temps sec, nous avons remarqué deux camions accidentés et un autre dont la remorque s'était détachée.

- Les routes goudronnées sont appelées "axes lourds" au Cameroun. Elles ne couvrent que quelques tronçons à partir de Douala et Yaoundé. La plus empruntée par les grumiers est la route nationale 3 de Yaoundé à Douala via Édéa. Nous avons compté 36 grumiers et 11 camions-plateaux chargés de planches le 2/12/97 entre 12 h et 14 h sur le tronçon Yaoundé/Édéa, 36 grumiers et 6 camions-plateaux le 11/12/97 entre 13 h et 15 h. Le 5/12/97 entre 23 h et 1 h nous avons rencontré près d'une centaine de camions transportant du bois sur cet axe. La majorité des grumiers circulent de nuit entre Yaoundé et Douala, le passage à Yaoundé étant interdit en principe pendant la journée.

Deux ponts-bascules existent près de Mbamkono (département de Méfou), mais ils sont abandonnés depuis l'entrée en application du Plan d'Ajustement Structurel.

Sur l'axe lourd d'Ayos (département du Nyong-et-Mfoumou) à Yaoundé, un pèse-essieux obligatoire couplé à un contrôle de gendarmerie est installé depuis 1996. Il a été créé sur les fonds de l'Union Européenne pour éviter la dégradation de la route dont elle a financé le bitumage. Le trafic sur cet axe est estimé à une centaine de grumiers par jour par les agents de contrôle. Ces trois fonctionnaires sont démotivés par leur salaire qui ne prend en compte que 8 h de travail pour 24 h de présence. Leurs conditions de travail sont mauvaises : le matériel est certes informatisé, mais le terminal est installé dans un conteneur réformé qui sert de baraquement. Le groupe électrogène n'alimente que l'équipement informatique, les fonctionnaires n'ont pas l'électricité. La nuit, lorsque les passages de grumiers s'amplifient, la frappe des données sur l'ordinateur s'effectue à la lueur d'une lampe de poche. Le conteneur sert également de dortoir et de cambuse.

Le réglement des transports camerounais indique que les camions ne doivent pas peser plus de 50 tonnes de poids total en charge. En pratique la majorité des grumiers les dépassent. Les agents de contrôle du pèse-essieux et des chauffeurs nous ont affirmé avoir vu des grumiers pesant jusqu'à 80 tonnes. La sanction prévue par la loi en cas de dépassement de la charge autorisée est une amende de 50 000 FCFA par tonne supplémentaire. Une tolérance de 1 t/1,5 t est accordée pour les "produits indivisibles" comme les grumes. Les surcharges couramment constatées pouvant atteindre 10 à 20 tonnes, soit des amendes de 500 000 à 1 million de FCFA, l'effet est dans le principe très dissuasif. Mais des

chauffeurs de grumiers nous ont déclaré payer de 5 000 à 15 000 FCFA à certains fonctionnaires pour échapper à l'amende. Bien que des fonctionnaires du Ministère des transports soient ouverts aux transactions financières, l'installation du pèse-essieux a eu pour effet de détourner une bonne partie du trafic de grumiers.

Les compagnies de transport et les exploitants forestiers de l'Est préfèrent que leur chauffeurs empruntent la route nationale 1 en latérite, plus dangereuse et plus longue mais non-contrôlée. Ils évoquent aussi une autre alternative : surcharger encore plus les grumiers entre la province de l'Est et Ayos, où serait créé un parc à bois de rupture. D'autres grumiers viendraient fractionner les charges pour passer le contrôle. Cette stratégie coûteuse permettrait aux grandes compagnies de transport d'éliminer la concurrence moins bien assise financièrement.

La nationale 7, goudronnée entre Kribi (Océan) et Édéa (Sanaga-Maritime), supporte un trafic de grumiers moins important. Mais selon le poste des Eaux et Forêts à Campo (Océan), le bitumage de cet axe a fait augmenter le nombre de coupes de bois clandestines. L'évacuation des planches débitées à la tronçonneuse en forêt est facilitée pour les camions venus de Douala ou Édéa.

Le projet de bitumage de la nationale 2 vient de bénéficier en janvier 98 d'un financement de 232 millions de FF attribué par la Caisse Française de Développement. La route relie Yaoundé à Ambam, à la frontière gabonaise. L'effet attendu de ces travaux est l'accroissement des échanges entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée-Équatoriale, et "le développement des secteurs agricole et forestier du Sud-Cameroun". Il est à craindre que l'impact principal de cet axe lourd soit un accroissement massif de l'exploitation forestière, du braconnage et des coupes de bois clandestines.

10.2. <u>les conditions de travail</u>

Les chauffeurs de grumiers sont rémunérés par un salaire de base augmenté de primes de cadence, de cubage ou de tonnage. La rémunération de base des chauffeurs de grumiers varie entre 50 000 FCFA et 70 000 FCFA par mois. Avec les primes, certains doublent leurs revenus.

Grumier Renault près de Nanga Eboko (Haute-Sanaga). On peut remarquer l'état mécanique du train arrière.Photo Edin/Robin des Bois

La prime de cadence est payée à partir d'un quota minimum de rotations par mois. Par exemple, sur le trajet Moloundou (Boumba-et-Ngoko)/Douala -soit près de 1 100 km- la prime de cadence s'applique à partir de quatre rotations par mois. L'aller et le retour est effectué normalement en trois ou quatre jours, mais ce type de prime incite les chauffeurs à rouler vite, en se reposant peu. Certains avalent la distance en trois jours et font sept voyages par mois. La consommation d'amphétamines importées en fraude du Nigéria est courante chez les chauffeurs de grumiers.

La prime de cubage et la prime au tonnage poussent à la surcharge des ensembles. Le poids total en charge dépend de la densité des essences et du nombre de grumes transportées. Les professionnels estiment qu'avec 4 ou 5 grumes ce poids est atteint pour la majorité des essences. Les camions transportant 5 ou 6 grumes sont très courants au Cameroun, ceux en transportant 7 ne sont pas rares. Nous avons rencontré cinq camions chargés de 8 grumes, et deux ployant sous 9 grumes.

Les chauffeurs disposent d'une somme forfaitaire en liquide pour leurs "frais de route". En plus du carburant, du ravitaillement et d'éventuels problèmes mécaniques, cette somme permet de répondre aux sollicitations des forces de l'ordre ou de s'assurer le passage aux barrières de pluie.

10.3. les grumiers

Aucun plan de charge n'est imposé pour le transport des grumes. Celle-ci sont simplement empilées sur la remorque dans l'ordre où elles se présentent dans les parcs à bois. On remarque couramment de grosses grumes posées en équilibre sur de plus petites. Les chargements ne sont pas bien répartis, les chauffeurs disent "ça tire à droite, ou à gauche, il faut sentir son chargement...". Il faut en tenir compte, et "compenser" dans les virages.

Le système d'arrimage est sommaire : une chaîne est passée à chaque bout de chargement. Dans les cahots, il arrive fréquemment que les chaînes ripent, cassent, ou que les grumes glissent. Elles peuvent déséquilibrer l'ensemble, percuter la cabine ou s'effondrer sur la route. Entre Garigombo et Yokadouma nous avons ainsi rencontré de nuit un chargement de cinq grumes de sapelli répandu sur la piste. Le long des routes du Cameroun on trouve couramment

des grumes abandonnées après avoir chuté. Les compagnies forestières ne viennent pas les rechercher, le coût en carburant du déplacement d'un engin-chargeur étant en général supérieur à la valeur du bois. Ces arbres coupés pour rien viennent s'ajouter au gaspillage de matière constaté dans la filière.

Les chutes de grumes sont très dangereuses. Pouvant peser une dizaine de tonnes chacune, elles écrasent tout sur leur passage. A Mutenguené en décembre 1996, une vingtaine de personnes sont mortes sous les roues d'un grumier sans freins, ou dans leurs maisons dévastées par les grumes échappées. A Yaoundé au printemps 1997, un taxi avec cinq personnes à bord a été écrasé par une grume tombée d'une remorque.

Les grumiers en charge consomment environ 50 l de gasoil au 100 km/h. Au Cameroun, la marque Renault est la plus courante. On trouve aussi les marques Mercedes, Iveco, Volvo, Daf et Mack (filiale de Renault). Le prix d'un grumier neuf varie selon les modèles de 100 à 150 millions de FCFA. D'occasion, il coûte autour de 50 millions de FCFA.

11. L'exportation

La totalité des exportations de bois du Cameroun se fait par les ports de Douala, Kribi-Campo, Limbé, et Tiko. Ces deux derniers sont utilisés uniquement par des compagnies forestières d'Asie du sud-est. A partir de novembre 1997, début de la crise financière en Asie, leurs activités se sont fortement ralenties. Selon plusieurs observateurs, leurs parcs à bois se sont vidés et n'ont pas été réalimentés depuis. Nous avons décidé de nous intéresser aux trois ports utilisés par les sociétés forestières européennes et libanaises.

- Les ports de Kribi et Campo, bien que distants de 80 km, sont regroupés dans la même circonscription maritime et sont administrés en commun.

Le port de Kribi connaît depuis 1996 un très fort développement. Il est uniquement consacré aux exportations de bois. Sa rade est en eaux profondes, mais le parc à bois et les installations sont situés à l'embouchure d'une rivière, la Kienke. Les bateaux ne peuvent venir à quai, ce sont des barges -appelées "plates"- qui leurs amènent les grumes et les fardeaux de débités. Kribi est un petit port, dont l'emprise ne dépasse pas une dizaine d'hectares. Avec

l'augmentation des expéditions de bois, l'administration du port a entamé la construction de nouveaux espaces de stockage sur la rive gauche de la Kienke.

Selon l'officier de port de Kribi et le responsable local de S.G.S., environ 100 000 m^3 de grumes ont été exportés par Kribi-Campo en 1996, et près de 300 000 m^3 en 1997. Ce triplement du volume est provoqué par l'afflux d'essences coupées dans les régions de l'Est et du Sud. L'ekop à destination de l'Asie du Sud-Est est devenu depuis janvier 1997 la première essence exportée depuis Kribi.

Les principaux transporteurs maritimes touchant Kribi sont la S.D.V., représentée par la Socopao, Maersk représenté par Getma, et la compagnie camerounaise Camship représentée par Assa. Ces trois transporteurs assurent 60 % du trafic. En 1996, cinq à six bateaux par mois faisaient escale à Kribi ou Campo. En 1997 ce sont 15 escales par mois qui ont été effectuées.

La S.E.P.B.C. gère l'unique parc à bois de Kribi (moins de 5 ha) et assure toutes les manutentions. Le bois est chargé sur les "plates" à raison de 20 à 30 t chacune. Tirées par de petits remorqueurs, elles livrent aux navires 400 t/jour. Les bateaux attendent les plates dans la rade, mouillés en eaux profondes, ce qui leur permet de charger au maximum. Les opérations prennent plusieurs semaines pour les navires pouvant emporter plus de 10 000 t. Environ 55 ouvriers manutentionnaires sont employés par la S.E.P.B.C., auxquels s'ajoutent une quinzaine de travailleurs temporaires, en fonction des besoins. Trois accidents mortels ont été recencés en 1997 dans le port de Kribi et dans la rade au cours des opérations de chargement des grumes. Les moyens mécaniques comprennent 5 "plates", 4 remorqueurs, 3 fourchettes, 1 grue, 2 élévateurs et 2 tracteurs. Deux "plates" supplémentaires ont été commandées par la S.E.P.B.C.

Les effectifs des douanes sont de 7 agents. Là encore le manque de formation à l'identification des nouvelles essences commerciales ne permet pas un contrôle efficace. S.G.S. emploie 4 agents sur place. Le bureau a été créé fin 1994 et est pleinement opérationnel depuis septembre 97. Il assure le contrôle des essences et des volumes exportés pour les deux ports de Kribi et Campo. Selon son responsable, en octobre 1997 aucun redressement sur déclaration de cubage sous-évaluée n'a été effectué, "ce qui prouve l'efficacité du contrôle". Mais l'infraction la plus couramment constatée est la coupe d'arbres en sous-

diamètre : "c'est une catastrophe, ça s'empire, surtout pour les essences venues de l'Est", nous a-t-on déclaré au bureau de S.G.S.
Les principales sociétés forestières utilisant le port de Kribi sont Propalm-Bois (groupe Thanry), la S.F.H., la C.F.E., R.Pallisco, E.F.M.K.

- Le port de Campo, qui dépend administrativement de Kribi, est un port privé appartenant à la H.F.C./Forestière de Campo. C'est un port fluvial, à l'embouchure du Ntem qui marque la frontière entre le Cameroun et la Guinée-Équatoriale. Les bateaux mouillent dans l'estuaire, à 15 km du port. Le bois est chargé sur trois barges, qui ont une capacité de 150 t, 200 t et 350 t. Elles sont tractées grâce à trois remorqueurs. A l'exception de 250 m^3 par mois de débités envoyés par camions à Douala, toute la production de l'exploitation est exportée par Campo. En 1997, 65 000 m^3 de grumes et 50 000 m^3 de débités ont été chargés. L'activité portuaire emploie une quinzaine de personnes. Situé à 80 km de Kribi (environ 2 heures de route), le port de Campo n'est pas soumis à un contrôle intensif de l'administration. Il ne nous a pas été possible de connaître le nombre de visites des douanes en 1997. Le responsable du bureau de S.G.S. effectue en moyenne une visite par semaine.

- Le port de Douala est la plate-forme principale d'exportation des bois du Cameroun. Il assure également les expéditions des grumes et débités venus du Tchad, de RCA et du Nord-Congo. C'est un port fluvial, à l'embouchure du Wouri. Son chenal d'accès est actuellement dragué pour permettre aux bateaux de plus de 4 000 t d'accéder aux quais. L'impact de ces dragages notamment au point de vue bactériologique n'est pas mesuré. Pour le moment les grosses unités attendent au large que des barges ou des convois de bois flotté les ravitaillent. Entre un quart et un tiers du volume de bois est chargé à quai. En 1995, le port de Douala voyait transiter plus de 90 % des exportations de bois, soit 1 043 648 m^3. En décembre 1997, lors de nos rencontres avec les responsables des Douanes au port, le récapitulatif des chiffres pour 1997 ne nous a pas été divulgué, mais seulement de février à juin.

Ils indiquent une très forte accélération des exportations camerounaises : en cinq mois 932 823 m^3 de grumes, 246 583 m^3 de débités et 12 547 m^3 de contre-plaqué. En transit du Tchad, de RCA et du Congo 100 636 m^3 de grumes et 24 914 m^3 de débités ont été embarqués.

Il arrive que des passagers clandestins soient retrouvés morts, écrasés par des grumes, dans les ports d'arrivée.

Les parcs à bois du port de Douala couvrent 45 ha divisés en zones de stockage (35 ha) et en zones de regroupement avant le chargement (10 ha). Selon le responsable du service export des Douanes, la superficie est déjà saturée. La Société d'Exploitation des Parcs à Bois du Cameroun (S.E.P.B.C.) possède les plus grands parcs à bois. Le groupe Thanry dispose de deux parcs à bois, les sociétés Rougier, S.F.H., Shimmer, S.E.F.A.C., F.I.F.E, Wijma et F.C.A ont chacune un parc. Ces trois dernières ont créé leur parc en 1997.

La surveillance des exportations de bois est assurée par 17 douaniers ce qui, selon le commandant du service, est insuffisant. Effectivement, avec une moyenne par mois entre février et juin 1997 de 20 000 grumes et 15 000 palettes de débités, sur 45 ha de parcs, la tâche ne manque pas. Le contrôle des exportations de bois est un métier nouveau pour les douaniers. Le service a été créé en 1995. Les agents ont été formés par S.G.S. à reconnaître les essences et à calculer le cubage des grumes. Le stage dure quinze jours. Mais plus de soixante essences sont exportées par Douala, leur identification requière un long apprentissage. Les essences "secondaires" ou "à promouvoir" sont très peu connues.

Le contrôle des douanes consiste à vérifier si le volume exporté pour chaque essence correspond à sa valeur déclarée. Les infractions les plus courantes sont la sous-déclaration de volume, et l'utilisation du même numéro de DF 10 sur plusieurs grumes. Cette technique permet de ne payer les taxes d'abattage et les droits de douane qu'une seule fois pour plusieurs arbres coupés. L'exemple d'un grand groupe français nous a été exposé : le même numéro de grume est répété six fois, dans des lots différents espacés sur quatre mois. C'est une fraude difficilement détectable sur des volumes importants, et qui peut être répétée avec les mêmes numéros dans plusieurs ports en même temps.

Le port de Douala est la plaque tournante des trafics légaux et illégaux. En décembre 97, un scandale portant sur le détournement de plusieurs milliards de francs CFA par la direction du port a été révélé par l'hebdomadaire "Aurore Plus", qui a publié des documents à l'appui. Le directeur de publication et rédacteur de l'article, M. Michel Michaut Moussala a été arrêté et condamné à 6 mois de prison ferme et 1 million de FCFA d'amende le 13 janvier 1998.

Le groupe Bolloré Technologies, à travers ses filiales S.D.V. et SAGA, est le principal transporteur maritime opérant au Cameroun. Il possède également la Socopao, le principal agent maritime, et la S.E.P.B.C. qui gère la plus grande surface de parcs à bois en zones portuaires et assure les manutentions de bois. Ayant racheté à l'État camerounais en 1989 la Société de Dragage de la Côte d'Afrique (S.D.C.A.) par l'intermédiaire de ses filiales S.D.V., Socopao, Transcap et S.E.P.B.C., le groupe Bolloré Technologies contrôle de fait la majorité de l'activité portuaire camerounaise.

Bibliographie

Textes officiels

Loi n°94/001 du 20 janvier 1994, portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche.

Décret n°95/531 du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts.

Décret n°95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune.

Arrêté n°00143 du Ministère de l'Économie et des Finances constatant les valeurs FOB des essences pour le premier semestre de l'exercice 1997/1998.

Liste des essences forestières du Cameroun ; Ministère de l'Agriculture, Direction des Forêts, 1991.

Livres et études

L'Atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique; Comité français pour l'U.I.C.N., éditions Jean-Pierre de Monza, Paris, 1996.

Forests Foregone : The European Community's Trade in Tropical Timbers and the Destruction of the Rainforests; Tim Rice et Simon Counsell, Friends of the Earth, Londres, 1993.

An examination of SGS's compliance with the FSC principals and criteria and other requirements of the FSC; Tim Rice, Friends of the Earth, Londres, 1997.

Conservation et mise en valeur des forêts du Cameroun; Adolphe Obam, National Printing Press, Yaoundé, 1992.

Étude sur la gestion des forêts camerounaises : cas de la province du Sud; Michel Ndjatsana, W.W.F., 1993.

Étude sur la zone forestière Dimako-Mbang; Enviro-Protect, éditions SNV, Yaoundé, 1993.

Étude sur les critères de la certification du bois tropical, réalisée dans la zone de Campo; Mary Fosi, Centre pour l'Environnement et le Développement, éditions SNV, Yaoundé, 1995.

Étude sur l'utilisation de l'arbre moabi dans l'Est-Cameroun; Jochem Schneemann, éditions SNV, Yaoundé, 1994.

Étude des produits secondaires végétaux de la Forêt de Kompia (Cameroun); J-L Doucet et A.Koufani, Faculté Universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (Belgique)/Herbier National du Cameroun, 1997.

Logging and Conflicts in the Rainforests of Cameroon; Herman Verhagen, Chris Enthoven, Friends of the Earth Netherlands, Comité Néerlandais pour l'U.I.C.N., Amsterdam, 1993.

Périodiques

Bubinga; mensuel du Centre pour l'Environnement et le Développement, Yaoundé.

La Voix du Paysan; mensuel, Yaoundé.

Raaf Infos; trimestriel du Réseau Africain d'Action Forestière, Yaoundé.

Mutations; quotidien, Douala.

Le Messager; quotidien, Douala.

Cameroon Tribune; quotidien, Yaoundé.

Aurore Plus; hebdomadaire, Yaoundé.

Croissance; mensuel, Douala.

Le Journal de Douala; hebdomadaire, Douala.

L'Autre Afrique; hebdomadaire, Paris

Sources diverses

Mémorandum adressé à son excellence Paul Biya, Président de la République du Cameroun; Association des élèves et étudiants de l'Est-Cameroun, Yaoundé 1997.

Colloque sur la promotion des investissements dans les industries du bois en Afrique; Paris 23/24 novembre 1993.

Catalogue "Le guide des essences Marotte"; Paris 1997.